

**LA COMPLEXITE SOCIOLOGIQUE :
ELEMENTS POUR UNE LECTURE COMPLEXE
DU SYSTEME D'ACTION CONCRET**

Pascal ROGGERO

Maître de conférences à l'Université des Sciences Sociales de Toulouse
Chercheur au LEREPS-CIRESS
Coresponsable du comité de recherche n° 5 « Théorie et analyse des systèmes sociaux » de l'Association Internationale des Sociologues de Langue Française

pascal.roggero@univ-tlse1.fr

RESUME :

Depuis qu'Edgar Morin a proposé en 1977 de dépasser les limites de la théories des systèmes par le recours à la pensée de la complexité, cette dernière a consolidé ses fondements épistémologiques. Néanmoins, dans le domaine des sciences sociales et singulièrement de la sociologie, les applications empiriques de cette pensée font très largement défaut. Cette carence qui limite sa portée semble trouver son origine dans la difficulté qu'il y a à opérationnaliser des concepts généraux pour l'essentiel empruntés aux sciences naturelles et physiques. Nous proposons donc de partir d'outils opératoires déjà constitués dans le champ sociologique et, dans la mesure où ils le permettent, de les amender par une lecture complexe. La sociologie de l'action organisée, initiée par les travaux fondateurs de M. Crozier et E. Friedberg constitue un corpus sociologique indéniablement opératoire que nous croyons compatible et amendable par la pensée complexe. nous tentons de le démontrer à travers la discussion du concept de système d'action concret.

MOTS CLEFS : systèmes complexes, système d'action concret, sociologie de l'action organisée, théories de la complexité

ABSTRACT:

Since Edgar Morin, in 1977, to go beyond the limits of the theory of systems by resorting to the thought of complexity, the latter has consolidated its epistemological foundations. Nevertheless, in the field of sociology, empirical applications of such thought are quite largely absent. This lack that seriously impairs its range seems to originate in the difficulty to make general concepts – most of which are borrowed from science of the living – fully operational.

We therefore propose to start from operational tools that are used as such in the field of social sciences and, in so far as they allow it, to amend them through complex reading. The sociology of organised action, initiated by founding works of M. Crozier and E. Friedberg constitutes an indeniably operational sociological body of work which we think to be compatible with and amendable by complex thought. We shall to demonstrate it through a discussion of the concept of concrete system of action.

KEYWORDS: complex systems, concrete system of action, sociology of organised action, theories of complexity

Le terme complexité, comme le mot système, a investi le langage commun. Nouvelle étoile du champ lexical contemporain, la complexité, tel l'oxymoron, luit d'une étrange clarté qui semble obscurcir ce qu'elle éclaire. En effet, plus l'usage du terme devient courant, presque familier, et moins il apparaît crédible dans la plupart des champs scientifiques. Et, souvent, le sociologue devient perplexe quand il rencontre le mot complexité, non pas présenté comme un vague synonyme de compliqué, mais comme un véritable paradigme de la connaissance scientifique.

Cette distance méfiante de nombreux chercheurs à l'endroit de la complexité traduit évidemment la résistance forte, bien connue en sociologie de la connaissance, des paradigmes dominants à l'intrusion de la nouveauté. Mais, elle pointe aussi une carence du côté des auteurs se réclamant de la complexité : la nature par trop théorique de leurs développements dont on perçoit mal ou peu les traductions empiriques possibles.

Pourtant, les enjeux du développement du paradigme de la complexité ne sont pas négligeables. Chacun connaît, mesure ou éprouve les limites inhérentes aux divisions des sciences en disciplines, l'acuité des questions relatives à l'éthique de la recherche, ou encore les difficultés de l'action, notamment publique, dans nos sociétés gagnées par la globalisation. On peut considérer que le paradigme de la complexité ouvre des voies de réponse à ces problèmes majeurs d'aujourd'hui. Ce ne sont, pour l'heure, que des perspectives possibles autorisées par une nouvelle manière de réfléchir car, comme l'a écrit E. Morin, la complexité est, pour l'instant au moins, plus un "*mot-problème*" qu'un "*mot-solution*"¹.

Rappelons que pour E. Morin est complexe un phénomène dialogique, récursif et holographique.

Dialogique signifie que le phénomène étudié n'est pas compréhensible à partir d'une seule logique mais qu'il doit être compris comme conjuguant des logiques qui sont à la fois "*concurrentes, antagonistes et complémentaires*"². Par exemple, l'organisation apparaît comme une tension permanente entre l'ordre et le désordre.

Il y a récursivité entre deux phénomènes quand ils apparaissent à la fois comme cause et conséquence l'un de l'autre. Autrement dit, l'un et l'autre évoluent ensemble, se définissant réciproquement dans un processus dynamique. Ainsi par exemple, "*les individus ne sont pas dans la société comme dans une boîte. Ce sont les interactions entre les individus qui produisent la société, laquelle n'existe jamais sans les individus; mais cette société elle-même rétroagit sur les individus pour les produire en tant qu'individus humains [...]. Autrement dit, nous produisons la société qui nous produit*"³

¹ Morin E.(1991), *Introduction à la pensée complexe*, ESF, Paris

² Morin E. (1993), *Mes démons*, Stock, Paris, p. 251

³ Morin E. (1994), *Sociologie*, Le seuil, , col. Points, Paris (1^{ère} éd. 1984), p. 28

Enfin, le caractère hologrammatique ou holographique d'un phénomène signifie que faisant partie d'un tout, il en intègre les caractéristiques. Il faut donc, à l'instar de l'hologramme, chercher l'image du tout dans la partie. Par exemple, l'assimilation de la culture par les individus en fait des parties du tout social qui en ont intégré les principales caractéristiques⁴.

Le projet ici défendu consiste en une tentative d'opérationnalisation des idées de la complexité dans le domaine des systèmes d'action locaux ou territorialisés. Mais pour que la complexité nous permette une meilleure compréhension des phénomènes locaux encore faut-il en traduire la richesse conceptuelle par des instruments opératoires. Or, un courant étudie de manière féconde, depuis plus de trente ans, les phénomènes politico-administratifs. Il s'agit de ce qu'il est convenu d'appeler, depuis la parution de l'ouvrage d'E. Friedberg *Le Pouvoir et la Règle*⁵ en 1993, la sociologie de l'action organisée. Dès lors, pourquoi ne pas envisager de tenter d'appliquer au corpus de la sociologie de l'action organisée les idées de la complexité. Cette tentative suppose évidemment qu'il y ait compatibilité entre les deux corpus et que l'un et l'autre gagnent à cette fécondation réciproque. Voyons d'abord la compatibilité avant d'examiner l'éventuel enrichissement réciproque.

I. LA COMPLEXITE DE LA SOCIOLOGIE DE L'ACTION ORGANISEE : PROXIMITE, COMPATIBILITE ET APPORTS EPISTEMOLOGIQUES

Les deux corpus de la sociologie de l'action organisée et de la pensée complexe apparaissent à la fois proches (1), compatibles (2) et amendables sur le plan épistémologique (3).

1. DE LA PROXIMITE ENTRE PENSEE COMPLEXE ET SOCIOLOGIE DE L'ACTION ORGANISEE

Le Pouvoir et la Règle proposait en 1993, ainsi que l'indiquait F. Chazel⁶, une véritable sociologie générale, celle de l'action organisée et non plus une sociologie spécialisée, celle des organisations. Mais, si cette sociologie, reprenant les acquis de *L'Acteur et le système*⁷, présente une grande fécondité empirique, ces outils conceptuels, assurément solides, ont été assez peu renouvelés et surtout son fondement épistémologique demeure, à certains égards, incertain. Cette situation s'explique assez bien par l'orientation *clinique* de cette sociologie depuis son origine⁸ qui accumule les études de cas, donne la priorité au terrain sans porter la réflexion sur la nature des concepts et le positionnement épistémologique. Ce qui l'expose à des critiques sur son statut scientifique (simple technique sociale), son instrumentalisation (au service des

⁴ "Nous faisons partie de la société qui fait partie de nous" ainsi que l'écrit E. Morin (1994), *idem*

⁵ Friedberg E. (1993), *Le Pouvoir et la Règle, dynamiques de l'action organisée*, Le Seuil, Paris

⁶ Chazel F., "L'action organisée et l'analyse sociologique contemporaine", *Sociologie du travail*, 1/1994, p. 86

⁷ Crozier M., Friedberg E. (1981), *L'Acteur et le Système, contraintes de l'action collective*, Le Seuil, Paris, 1^{ère} éd. 1977.

⁸ Crozier M., "De l'état de jeune intellectuel à la profession de chercheur en sciences sociales", Pavé F. (dir.) (1994), *L'Analyse stratégique. Autour de Michel Crozier*, Le Seuil, Paris, pp. 80-95

puissants) et sur le caractère quelque peu répétitif de ses résultats (toujours les jeux de pouvoir). On peut, dès lors, considérer qu'un effort dans le sens d'une réflexion conceptuelle et épistémologique s'avère nécessaire. Il serait injuste de dire que cet effort n'est pas engagé par Friedberg mais il ne donne pas toute la mesure qu'il pourrait car, et c'est la thèse ici défendue, il semble méconnaître certains acquis de la pensée complexe. Pourtant, les convergences sont telles entre les deux corpus que l'on peut parler d'une réelle compatibilité.

2. LA COMPATIBILITE ENTRE LES DEUX CORPUS

Cette compatibilité était déjà évoquée par J-C. Lugan en 1993 quand il écrivait, avant la parution du *Pouvoir et la Règle*, que :

"les notions de stratégies d'acteurs et les notions corollaires de pouvoir et de zone d'incertitude développées par M. Crozier vont dans le sens de la nécessité du développement d'une systémique de la complexité. Cette démarche nous paraît en conjonction avec la notion d'auto-organisation d'E. Morin, même si elle se place sur un plan volontairement plus opérationnel⁹".

Cet auteur a réitéré et approfondi cette position¹⁰ en consacrant des développements à l'ouvrage princeps de Friedberg. Cette proximité entre la pensée complexe et la sociologie de l'action organisée, entre les systèmes complexes et les systèmes d'action devait autoriser une lecture complexe de la sociologie de l'action organisée ou encore une opérationnalisation de la pensée complexe par la sociologie de l'action organisée. Tel fut notre projet et la lecture minutieuse du *Pouvoir* nous y incitait fortement.

En effet, on est frappé par l'absence de références explicites au paradigme de la complexité chez Friedberg alors même que nombreuses sont les pages du *Pouvoir* où la complexité sourde, comme de manière latente. Les exemples abondent et on ne saurait les citer tous. Contentons-nous ici des développements consacrés à la scientificité et à la nature du monde social.

Sur la scientificité du savoir construit par la sociologie de l'action organisée, constatons le rejet du cadre épistémologique popperien :

" Aux yeux de la physique classique ou plus généralement du point de vue des exigences classiques qui, quoiqu'on en dise, sous-tendent encore aujourd'hui le modèle scientifique des sciences de la nature, le caractère non scientifique des "faits" observés et des résultats obtenus par l'approche organisationnelle ne fait pas de doute. Popper les aurait qualifiés de conjectures¹¹".

Et Friedberg d'en appeler à une autre conception de la science :

" Est-ce qu'on peut dire pour autant que ses recherches [celles de l'analyse organisationnelle] n'ont pas un caractère scientifique ? je ne le pense pas, à condition de réviser nos conceptions de la connaissance scientifique et de reconnaître qu'une science simplement procédurale peut contribuer à améliorer les connaissances que les hommes ont d'eux-mêmes dans des contextes d'action limités¹²".

Tout en rejetant le relativisme radical, Friedberg fait un véritable plaidoyer pour la reconnaissance de ce que l'on peut appeler la nature complexe du monde et de la connaissance :

⁹ Lugan J-C.(1993), *La systémique sociale*, PUF, col. QSJ, Paris, p.107

¹⁰ Lugan J-C.(1996), *La systémique sociale*, PUF, col. QSJ, Paris, 2^{ème} éd., pp.108-111

¹¹ Friedberg E., *op. cit.*, p. 310

¹² *idem.*, p. 315

" La difficulté c'est qu'il faut apprendre à penser les interdépendances floues, les structures provisoires et fluctuantes, l'absence de limites claires et univoques et qu'il faut aussi et surtout accepter le caractère limité de notre connaissance. Limitée parce qu'elle est partielle et partielle¹³..."

Rejet du cadre popperien, appel à une autre conception de la science, reconnaissance du caractère partiel et partial de la connaissance et de la "complexité" du monde social, le constat, pour n'être pas exhaustif, n'en est pas moins clair : Friedberg perçoit la complexité du monde, ressent le besoin d'une connaissance plus complexe. Or, les positions épistémiques des théoriciens de complexité vont dans le même sens que lui mais plus loin en proposant des réponses à ses interrogations. Voyons en quoi.

3. CE QUE LE PARADIGME DE LA COMPLEXITE PEUT APPORTER A LA SOCIOLOGIE DE L'ACTION ORGANISEE SUR LE PLAN EPISTEMOLOGIQUE

Qu'est-ce que la science ? Comment est-elle constituée ? Comment en apprécier la valeur ? Telles sont les questions épistémiques fondamentales auxquelles toute conception scientifique doit trouver des réponses. Selon J-L. Le Moigne, un ensemble cohérent de réponses à ces questions constitue ce qu'il qualifie de *contrat social épistémologique*¹⁴. Un contrat social épistémologique détermine donc non seulement la connaissance scientifique légitime mais aussi son statut dans la société c'est-à-dire celui de la science parmi les autres connaissances et celui des scientifiques parmi les citoyens. Selon cet auteur, l'épistémologie dominante aujourd'hui encore serait cartésienne et positiviste et répondrait aux questions précitées par un certain nombre d'hypothèses. En les examinant succinctement on verra qu'elles contreviennent globalement aux principaux développements de la sociologie de l'action organisée.

A la question sur la nature de la connaissance scientifique l'épistémologie dominante répond par deux hypothèses sur la nature de l'objet scientifique : l'hypothèse ontologique et l'hypothèse déterministe.

La première dispose que le scientifique décrit la réalité du monde. Que cette dernière existe en dehors de lui et qu'il peut et doit en rendre compte objectivement par le truchement de la méthode scientifique. Cette hypothèse contrevient au statut de la connaissance proposée par la sociologie de l'action organisée dont Friedberg écrit que "*la présence de la subjectivité du chercheur [y] est irréductible*".

La seconde tient pour acquise l'existence d'une "*quelconque forme de détermination*" dans la réalité connaissable. Il faut donc découvrir les lois qui gouvernent ces formes de détermination de réalité. Cette ambition nomologique est assurément bien éloignée des prétentions de la sociologie de l'action organisée comme de la plupart des courants sociologiques contemporains.

A la question sur la méthode, l'épistémologie cartésienne et positiviste dominante répond, selon Le Moigne, par deux principes essentiels : celui de la modélisation analytique et le principe de raison suffisante. Là encore constatons que la sociologie de l'action organisée s'y inscrit difficilement.

La modélisation analytique renvoie évidemment au second précepte de la méthode cartésienne : "*diviser chacune des difficultés que j'examinerais en autant de*

¹³ *idem*, p.316

¹⁴ Le Moigne J-L (1995), *Les épistémologies constructivistes*, PUF, col. QSJ, Paris

*parcelles qu'il se pourrait et qu'il serait requis pour les mieux résoudre*¹⁵". Ce principe érigé en absolu méthodologique débouche généralement sur le réductionnisme, insiste sur les structures d'un ensemble à des fins souvent optimisatrices et de contrôle dans le cadre d'explications causales. La conception de l'organisation développée par M. Crozier dans les années 1950-1960, en rupture avec les représentations tayloristes, s'accommode fort mal du seul principe analytique.

Le principe de raison suffisante, formulé par Leibniz en 1710 dispose que "*rien jamais n'arrive sans qu'il y ait une cause ou du moins une raison déterminante*"¹⁶ qui puisse en rendre compte. Ce principe est associé à celui de la naturalité de la logique. Car comme l'écrit Comte, si la nature procède par des relations logiques de cause à effet, c'est qu'il existe "*une manière uniforme de raisonner applicable à tous les sujets*"¹⁷". Cette logique c'est celle du syllogisme généralisé (axiome d'identité, de non contradiction, du tiers-exclu). Il faut aussi ajouter le principe de moindre action selon lequel lorsqu'un changement se produit dans la nature, la quantité d'action utilisée par ce changement est toujours la plus petite possible. Nous verrons que la critique de la logique disjonctive peut se révéler une voie d'enrichissement de la sociologie de l'action organisée.

Quant à la question de la valeur de la connaissance, l'épistémologie dominante exclut toute référence éthique. La science décrivant objectivement la réalité, le scientifique n'a pas à s'interroger sur son projet de connaissance, les seuls impératifs qui pèsent sur lui dans son travail de recherche sont méthodologiques et expérimentaux. Il est socialement et éthiquement irresponsable. Nous verrons que l'orientation clinique de la sociologie de l'action organisée l'amène à s'interroger sur le rapport au commanditaire de la recherche sans toutefois apporter des réponses suffisantes.

On voit donc que la sociologie de l'action organisée ne trouve pas sa place dans l'épistémologie dominante et que cette dernière la condamne au statut de simple technique sociale fondée sur un empirisme assez élémentaire. Voyons que les épistémologies constructivistes permettent une bien meilleure reconnaissance de cette dernière.

Selon J-L. Le Moigne le paradigme de la complexité s'enracine dans des conceptions épistémologiques constructivistes qui proposent des réponses très différentes aux mêmes questions.

A la question gnoséologique (nature de la connaissance) elles répondent par deux hypothèses : l'hypothèse phénoménologique et l'hypothèse téléologique.

La première dispose que le sujet connaissant ne perçoit que les interactions entre l'objet et son environnement d'une part et avec lui-même d'autre part. Le monde perçu est ainsi plus de l'ordre du mouvement et de l'interaction intériorité-extériorité que de la substance et de la seule extériorité. On mesure que la sociologie de l'action organisée dont l'instrument principal d'investigation est l'entretien semi-directif s'inscrit beaucoup mieux dans cette hypothèse que dans la position ontologique. D'ailleurs, Friedberg n'écrit-il pas que : "*dans l'approche organisationnelle il n'y a plus de*

¹⁵ Descartes R. (1980), *Discours de la méthode*, Messidor-éditions sociales, Paris (1^{ère} éd. 1637)

¹⁶ Leibniz G.W. (1969), *Essais de théodicée*, Flammarion, Paris (1^{ère} éd. 1710)

¹⁷ Comte A., *Cours de philosophie positive*, Société positiviste, Paris (1^{ère} éd. 1830)

*différence de nature entre les modèles interprétatifs du chercheur et les conceptualisations que les acteurs produisent eux-mêmes*¹⁸".

L'hypothèse téléologique peut être résumée par cette phrase de G. Bachelard: "*la méditation de l'objet par le sujet prend la forme du projet*"¹⁹". En l'occurrence, il s'agit d'admettre a priori que la connaissance est une construction humaine dont les intentions du sujet connaissant ne sont jamais absentes. Le scientifique construit son objet et l'étudie à partir d'un projet initial qui informe toute la connaissance qu'il produit. Dès lors, la connaissance construite ne doit plus être évaluée à la seule aune de la vérité mais aussi, et peut-être surtout, à celle de la pertinence, c'est-à-dire de la qualité de la réponse qu'elle apporte au projet initial. Les résultats de la sociologie de l'action organisée dont la valeur est qualifiée de "*pragmatique*" par Friedberg et qui trouvent leur pertinence dans l'accueil que leurs réservent les acteurs eux-mêmes²⁰ correspond bien à cette conception téléologique de la connaissance.

Mais, il faut aller plus loin et aborder ici la question éthique. Si la connaissance est téléologique, le projet de connaissance du chercheur devient central et ce dernier en devient responsable dans le cadre même de sa démarche scientifique. Science et responsabilité sociale et éthique du chercheur ne sont plus dissociées. On mesure l'intérêt d'une telle conception à l'heure des perspectives de clonage humain. L'adhésion claire de la sociologie de l'action organisée à cette conception téléologique de la connaissance est de nature à enrichir sa

réflexion sur la connaissance qu'elle produit, la responsabilité des chercheurs et les rapports avec la demande socio-économique.

Enfin, quant à la question méthodologique, les épistémologies constructivistes proposent notamment le principe de modélisation systémique.

Ce dernier, à la différence de l'analyse, entend représenter des processus plus que des objets, articuler plus que découper, mettre l'accent sur l'organisation plus que sur la structure. Elle apparaît moins réductrice en tentant de saisir des totalités plus que des éléments. De plus, par les boucles récursives qu'elle intègre, elle permet de mieux penser la relation essentielle du modélisateur à son modèle. On sait que le concept système se trouve au cœur de la sociologie de l'action organisée.

Pour résumer, on a donc affaire à une sociologie qui, rejetant l'ontologie et le déterminisme de la "réalité", s'inscrit dans une conception phénoménologique et téléologique de la connaissance. En admettant la valeur pragmatique de ses résultats et en comparant les modèles qu'elle propose à ceux des acteurs eux-mêmes, elle préconise "*une connaissance modeste*" aux antipodes du technocratie rationalisateur qui peut servir au changement si les acteurs s'en emparent. Et Friedberg d'ajouter : "*les solutions doivent aussi changer de nature. Elles doivent être adaptées au caractère systémique et complexe de la réalité qu'il s'agit de transformer*"²¹".

¹⁸ Friedberg E. (1993), *op. cit.*, p. 314

¹⁹ Bachelard G. (1980), *La nouvel esprit scientifique*, PUF, Paris, (1^{ère} éd. 1930)

²⁰ Friedberg E. (1993), *op. cit.*, pp. 309-317

²¹ *idem*, p. 379

L'orientation semble claire mais la sociologie de l'action organisée gagnerait une fondation épistémologique plus satisfaisante en s'inscrivant plus explicitement dans le paradigme de la complexité. Mais, le plan épistémologique n'est pas le seul à pouvoir être enrichi par des apports de la complexité, le plan conceptuel est aussi concerné. Examinons cette question à travers le concept de système d'action concret.

II. POUR UNE RELECTURE COMPLEXE DU CONCEPT DE SYSTEME D'ACTION CONCRET

Le concept de système occupe une place centrale dans l'histoire de la science durant la seconde moitié du XX^{ème} siècle. Pénétrant la plupart des champs disciplinaires, il y a introduit un nouveau mode de représentation du réel qui met l'accent sur les relations entre les parties d'un ensemble et sur la prégnance du tout sur les parties. Dans le domaine de la sociologie, si des formes primitives de système apparaissent avec l'organicisme d'un Spencer²², c'est véritablement T. Parsons qui initie le mouvement à partir de la fin des années trente avec *The Structure of Social Action* en 1937 et *The Social System* en 1951²³. Cette pensée théorique constituera véritablement

l'une des sources d'inspiration de M. Crozier lors de sa formation sociologique²⁴, et l'on trouve l'utilisation du concept de système dès ses premières oeuvres constitutives du *Phénomène bureaucratique* (1964). Dans *L'Acteur et le Système* (1977), le concept sera précisé et théorisé sous la qualification de Système d'Action Concret puis repris par E. Friedberg dans *Le Pouvoir et la Règle* (1993) pour occuper une place centrale dans la sociologie des organisations puis dans celle de l'action organisée.

Or, si les auteurs du centre de sociologie des organisations utilisent le concept de système la théorie systémique a connu des développements considérables avec l'apparition de la systémique complexe²⁵. Il est donc ici proposé une lecture critique du concept de Système d'Action Concret à la lumière des développements de la systémique complexe. L'objectif général recherché est un amendement réciproque des

²² Organiciste et physicaliste, la sociologie de H. Spencer développe un systémisme élémentaire à partir de l'analogie biologique. Spencer H. (1891), *Principes de sociologie*, Alcan, Paris (trad. franç.).

²³ J-P. Dupuy décrit en termes sévères le cheminement intellectuel de Parsons qui découvre la cybernétique dans les années 30 à Harvard, dans les séminaires de L.J. Henderson. Ce dernier, biochimiste et sociologue, n'hésitait pas à mettre en rapport l'équilibre économique de Pareto, le principe de Le Châtelier en thermodynamique et l'homéostasie de Cannon. Et Dupuy de conclure "on peut penser que l'intérêt de Parsons pour la cybernétique repose sur un malentendu".

Dupuy J-P. (1994), *Aux origines des sciences cognitives*, La découverte, Paris, p.170.

²⁴ M. Crozier a, comme nous l'avons déjà vu, témoigné de cette formation dans « De l'état de jeune intellectuel à la profession de chercheur en sciences sociales » dans Pavé F. (dir.) (1993), *op. cit.*

²⁵ Le Moigne J-L.(1991), *La modélisation des systèmes complexe*, Dunod, Paris.

deux corpus : la sociologie de l'action organisée pouvant trouver dans la systémique complexe un enrichissement conceptuel et épistémologique, cette dernière accédant à travers la première à une forme d'opérationnalisation. Seul l'apport conceptuel de la pensée complexe à la sociologie de l'action organisée sera ici traité à travers l'analyse du système d'action concret.

Ainsi donc, après avoir examiné le caractère central du concept de système d'action concret dans la sociologie de l'action organisée et sa comptabilité avec la pensée complexe (1), il faudra, en raison de ses insuffisances, proposer son amendement (2) qui permettra d'en envisager une définition complexe (3).

1 . LE SYSTEME D'ACTION CONCRET, UN CONCEPT CENTRAL DE LA SOCIOLOGIE DE L'ACTION ORGANISEE COMPATIBLE AVEC LE CADRE EPISTEMOLOGIQUE DE LA SYSTEMIQUE COMPLEXE

1. 1 LE SYSTEME D'ACTION CONCRET, UN CONCEPT CENTRAL DE LA SOCIOLOGIE DE L'ACTION ORGANISEE

Après avoir proposé une définition du système d'action concret, nous constaterons qu'elle recourt à une conception qui se veut minimaliste du système. L'utilisation du concept de système apparaît nécessaire pour décrire des situations d'interdépendance telles qu'elles se présentent dans les systèmes d'action concrets, mais elle ne va pas sans implications qu'il faut identifier.

1.1.2 Essai de définition du système d'action concret

« *Tout contexte d'action peut se conceptualiser comme sous-tendu par un système d'action concret*²⁶ ». Cette affirmation d'E. Friedberg confirme ce qui était déjà théorisé dans *L'Acteur et le Système*, c'est-à-dire la place centrale du concept de système d'action concret dans la sociologie de l'action organisée.

En 1977, le système d'action concret était défini comme :

« *un ensemble humain structuré qui coordonne les actions de ses participants par des mécanismes de jeux relativement stables et qui maintient sa structure, c'est-à-dire la stabilité de ses jeux et les rapports entre ceux-ci, par des mécanismes de régulation qui constituent d'autres jeux*²⁷ ».

De cette définition célèbre, on retiendra que les auteurs insistent sur la nature et les modalités du processus à l'œuvre dans le système d'action concret, autrement dit la coordination des actions d'une part, et les jeux constituant ou pas des régulations d'autre part. L'utilisation du concept de jeu, complexe car récursif et dialogique, mériterait à lui seul un développement qu'on ne peut envisager ici mais qui nous renforce dans la conviction que les deux univers théoriques sont non seulement compatibles, mais surtout amendables l'un par l'autre.

Dans *Le Pouvoir et la Règle*, E. Friedberg définit le système d'action concret comme :

²⁶ Friedberg E. (1993), *op. cit.*, p.156.

²⁷ Crozier M., Friedberg E (1981) *op. cit.*, p. 286.

« un ensemble de jeux dont les règles et les conventions (formelles et informelles, explicites ou tacites) disciplinent les tendances opportunistes des acteurs et canalisent, régularisent, en un mot rendent plus coûteuse sinon toujours prévisible, leur défection en rigidifiant les mécanismes d'échange et en opacifiant l'espace des transactions pour aménager ainsi des zones de négociation possible²⁸ ».

Pour clore cet exercice de définition, il semble important d'insister sur le caractère de « *construit politique* » du système d'action concret Il est « *construit* » dans la mesure où il résulte de la stabilisation des relations entre les acteurs et il apparaît « *politique* » car procédant de l'interaction stratégique des acteurs, et donc de leur pouvoir. Médiatisant les relations entre les acteurs, conditionnant leurs perceptions et leurs échanges, le système d'action concret participe à leur constitution. La relation est récursive : « *l'acteur et le système sont co-constitutifs* ». Mais de quel système s'agit-il ?

1.1.2 Le système dans la sociologie de l'action organisée : concept minimaliste mais nécessaire

Le système retenu par la sociologie de l'action organisée n'est pas le système des structuro-fonctionnalistes²⁹. Il ne s'agit pas de penser *a priori* des fonctions systémiques découlant de lois universelles qu'il faudrait ensuite retrouver dans les faits en leur appliquant une sorte de "check-list". Non, le système est ici vidé de tout déterminisme fonctionnel³⁰. Mais, dans ce cas, pour-quoi recourir à ce concept ?

D'abord, il permet d'échapper à la causalité linéaire qui correspond si mal aux phénomènes sociaux où les interactions multiples, plus ou moins stabilisées, ne se laissent pas enfermer dans des explications causales univoques. Moins familière et plus difficile à mettre en oeuvre concrètement, la causalité systémique apparaît plus apte à rendre compte des relations de multi-détermination qui existent dans le monde social.

Ensuite, le concept de système apparaît particulièrement adapté pour représenter l'organisation ou le réseau inter-organisationnel à travers les relations qui se nouent entre les acteurs. En effet, le « *construit social* » qu'il faut décrire et expliquer est une construction que les acteurs actualisent en permanence dans leurs relations.

Pour illustrer cette idée, on peut citer la métaphore proposée par A. Eraly au sujet de l'organisation :

« *Imaginons, écrit-il, un ensemble de blocs soulevés à bout de bras par un grand nombre d'hommes et dont l'assemblage forme un grand "O" - le "O" de "Organisation"-.* Imaginons de plus que les hommes se relaient constamment de façon à maintenir à hauteur cet assemblage, et cela, disons, pendant des années. Des hommes s'en vont, d'autres arrivent qui les remplacent, et au dessus de ce grouillement continu, la figure globale, quant à elle, demeure à peu près immobile à deux mètres du sol³¹ ». On peut l'illustrer de la façon suivante figurant ci-dessous.

²⁸ Friedberg E. (1993) , *op. cit.*, p. 163.

²⁹ Critique du structuro-fonctionnalisme dans *l'Acteur*, pp. 279-280 et dans *Le Pouvoir*, p. 225.

³⁰ Il ne peut donc encourir la réduction de l'analyse systémique au « *schème d'intelligibilité fonctionnel* » proposée par J-M. Berthelot. Notons que ce dernier attribue à l'analyse stratégique le « *schème actanciel* », Berthelot J-M. (1990), *L'intelligence du social*, PUF, Paris, pp. 68-70 et 78-79.

³¹ Eraly A. (1988), *La structuration de l'entreprise. La rationalité en action*, éd. de l'Université de Bruxelles, cité par M. Khéchi, *L'organisation comme système d'action et de cognition. Eléments*

A. Eraly conclut en reconnaissant comme légitimes deux types d'approche de l'organisation : celle qui va s'intéresser aux activités des hommes qui portent les blocs et celle qui va se centrer sur la seule forme globale. Si l'analogie présente des qualités heuristiques évidentes, sa conclusion sur la dichotomie des analyses -en gros les hommes et les structures- n'est pas pertinente pour la Sociologie de l'Action Organisée qui entend rendre compte à la fois du jeu des acteurs et des contraintes structurelles. Précisons que les secondes sont aussi des réponses au premier. Les acteurs produisent, au moins en partie, les règles qui les produisent ainsi que le montre d'ailleurs l'analogie.

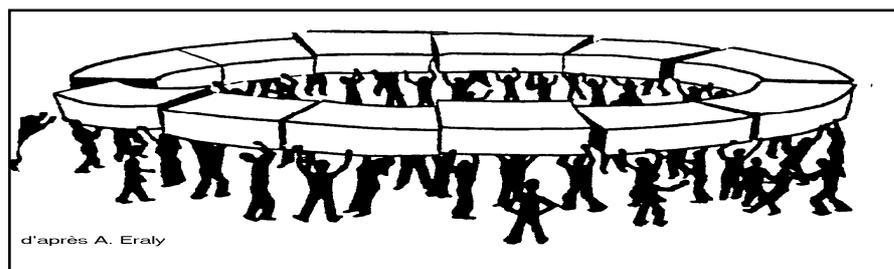


figure n° 1 Le O d'organisation selon A. Eraly

On peut faire ici un rapprochement théorique avec la thèse de la structuration sociale d'A. Giddens³².

Pour ce dernier, la structure représente un ensemble de règles et de ressources qui rendent possible l'interaction des hommes. Selon lui, cette structure exerce son influence à travers trois dimensions : celle du sens, celle du pouvoir et celle de la légitimation.

A travers la dimension sémantique de la structure, les acteurs donnent du sens à leurs relations et à leurs actions et se comprennent mutuellement à travers des schèmes d'interprétation communs qu'elles induisent.

Mais la structure possède aussi un aspect relatif au pouvoir. C'est en contrôlant l'élaboration des règles et l'utilisation des ressources de l'action que le pouvoir s'exerce.

Enfin, la règle permet, d'après Giddens, de légitimer l'action.

Ainsi, pour Giddens, la structure, ensemble de règles et de ressources, organise les activités tout autant que les activités les organisent. On retrouve ici la même récursivité que celle qui est développée dans le cadre du Système d'Action Concret entre les données formelles et le jeu des acteurs par la Sociologie de l'Action Organisée. On peut donc mesurer que le système constitue un moyen de représentation et de conceptualisation adapté à ce phénomène dual, relationnel et structurel, qui constitue une organisation ou une inter-organisation, et ce d'autant plus que cette dualité est récursive selon la boucle suivante :



théoriques et référence à l'activité aéronautique, Thèse de Sciences Economiques, Université de Toulouse I, 1995.

³² Giddens A. (1987) *La constitution de la société*, PUF, Paris.

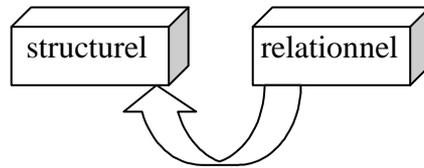


figure n° 2 La relation récursive relationnel/ structurel

Cette conception minimaliste du système ne va pas sans implications.

1.1.3 Les implications induites par l'utilisation du concept de Système d'Action Concret

Trois types d'implications apparaissent : d'une part, la nécessité d'admettre « *une hypothèse heuristique sur l'existence d'un minimum d'ordre*³³ », d'autre part, une priorité accordée aux seuls phénomènes pouvant être saisis empiriquement, les phénomènes locaux, et enfin la « *contingence des résultats* ». Ils seront abordés successivement.

L'acceptation de l'hypothèse d'un minimum d'ordre peut apparaître comme une hypothèse ontologique *a priori* sur la nature du réel et constituer ainsi une infraction à l'hypothèse phénoménologique constitutive de la complexité. Mais, il s'agit d'une position heuristique qui doit être vérifiée par tout le travail de recherche.

Sans doute ce biais pour l'ordre induit-il une sous-estimation des phénomènes de désordre. En effet, E. Morin³⁴ a montré que des relations trinitaires, sur lesquelles nous reviendrons, existaient entre l'organisation, l'ordre et le désordre. Disons simplement qu'un système fonctionne par un processus permanent d'actualisation de l'ordre ou de la complémentarité et de virtualisation du désordre ou de l'antagonisme. Cette perspective est généralement méconnue dans la sociologie de l'action organisée.

La primauté accordée à la saisie empirique des phénomènes constitue le deuxième type de conséquence, d'ailleurs lié au premier, de l'utilisation du concept de Système d'Action Concret. Si l'on veut échapper à la réification qui menace les structuro-fonctionnalistes par exemple, il faut démontrer empiriquement l'existence d'un système d'action concret avec ses acteurs, ses règles, ses régulations et ses enjeux. Ce biais empiriste fait de la sociologie de l'action organisée une sociologie « *clinique* ».

Enfin, l'utilisation du système d'action concret induit clairement la contingence des résultats produits par la recherche. Si la perspective d'un passage du niveau micro au niveau macrosociologique était à terme envisageable pour les auteurs de *L'Acteur et le Système*, même si rien n'était dit sur la méthode pour y parvenir³⁵, cette ambition est clairement abandonnée par E. Friedberg dans *Le Pouvoir et la Règle*. Ce dernier affirme et assume le caractère nécessairement local de la connaissance sociologique³⁶.

³³ Friedberg E. (1993), *op. cit.*, pp. 225-226.

³⁴ Morin E. (1981), *La Méthode t.1 La Nature de la Nature*, Le Seuil, Paris, 1^{ère} éd. 1977, p. 132.

³⁵ « *Il resterait maintenant à reprendre le problème de l'interdépendance organisations-sociétés et à en tirer les conclusions pour le fonctionnement du système social. Nous ne sommes pas encore en mesure de le faire dans le cadre de cet ouvrage* », Crozier M., Friedberg E. (1981), *op. cit.*, p. 293.

³⁶ Friedberg E. (1993), *op. cit.*, pp. 167-183.

Certes, quelques développements évoquent les conditions d'une éventuelle généralisation des connaissances pour parvenir à des théories ayant des domaines de validité plus étendus - « *les théories substantives fondées*³⁷ » - mais l'auteur les entoure de tant de limitations et de restrictions qu'on peut penser qu'il n'y croit pas vraiment. D'ailleurs, cette possible et bien précaire généralisation intervient contre l'ensemble du corpus théorique développé auparavant. Un lecteur attentif pourrait voir dans cette tentative une sorte d'exercice imposé auquel se résout un auteur qui, sous l'influence du positivisme, ne peut complètement abandonner toute prétention à la généralité, toute tentation nomologique. L'acceptation de l'épistémologie constructiviste permettrait d'assumer clairement la scientificité d'une telle connaissance localisée.

Pour toutes ces raisons, le système d'action concret peut être utilement abordé de manière complexe.

1.2. LA COMPATIBILITE DU SYSTEME D'ACTION CONCRET AVEC LES HYPOTHESES EPISTEMOLOGIQUES DU CONSTRUCTIVISME ASSOCIEES A LA PENSEE COMPLEXE

Le système d'action concret développé par la sociologie de l'action organisée nous apparaît compatible avec la pensée complexe et notamment amendable par les hypothèses phénoménologique et téléologique, ainsi que par le principe dit « *d'action intelligente* ».

1.2.1 La compatibilité du système d'action concret avec les hypothèse phénoménologique et téléologique

1.2.1.1 Système d'action concret et hypothèse phénoménologique

Construction mouvante et récursive, le système d'action concret est par définition de nature relationnelle. En saisissant les acteurs à travers leurs actions et non pas à travers leurs caractéristiques propres, sociales, culturelles ou autres, il relève clairement de l'hypothèse phénoménologique. La question pertinente à propos du système d'action concret peut se résumer ainsi : que fait-il ? Un système d'action concret se construit autour d'un problème, autour d'une finalité, ce qui renvoie à son caractère téléologique.

1.1.2.2 La téléologie du Système d'action concret

De fait, un problème n'émerge pas de manière transparente. Il résulte toujours d'un jeu des acteurs qui mettent en oeuvre leurs ressources cognitives et conatives pour influencer la perception et orienter la définition du problème dans un sens qui leur soit favorable. Il s'agit de faire reconnaître comme prioritaire, par l'organisation ou le système inter-organisationnel, un problème par rapport auquel l'acteur possède une compétence pertinente. Cette compétence est source de pouvoir mais la structuration antérieure de l'espace d'action - c'est-à-dire les relations stabilisées - pèse sur la

³⁷ Terme emprunté à Strauss et Glaser, *ibid.*, pp. 304-305.

capacité des acteurs à faire valoir leurs intérêts dans la définition du problème³⁸. Le problème est défini par le système, mais il contribue à le faire évoluer selon un processus récursif qui prend cette forme suivante :

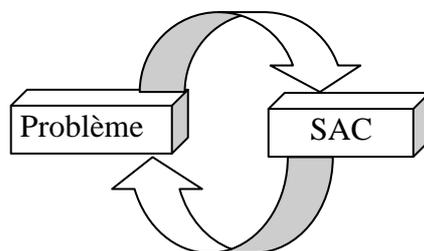


figure n° 3 Interstructuration du problème et du SAC

Effectivement, il existe toujours un jeu autour de la solution apportée au problème par le système d'action concret qui va contribuer à le modifier en retour. Prenons l'exemple classique de la concurrence entre les services technique et commercial d'une entreprise qui tentent d'imposer leur vision du problème majeur de l'entreprise afin de valoriser leur compétence. Ce choix dépendra de la situation à l'intérieur du système d'action concret de l'entreprise, notamment du pouvoir et des alliances entre les acteurs mais, une fois défini, il influence la situation qui l'a produit.

De la même manière que le système d'action concret se structure autour d'un projet, généralement celui de l'acteur ou de la coalition d'acteurs dominants, la connaissance qu'on peut avoir du système est téléologique ou orientée par une finalité. Tout modèle résulte de la question du chercheur et, en fonction de cette interrogation, la nature et les limites du système changent. Le chercheur pourra, par exemple, considérer qu'une même entité peut être considérée comme un acteur collectif par rapport à une question et comme un ensemble d'acteurs individuels au regard d'une autre interrogation. Ainsi, en raisonnant sur la politique d'équipement universitaire, une université pourra être considérée comme un acteur collectif parmi d'autres acteurs tels que les administrations ou les collectivités locales. Mais, dans le cas d'une recherche sur le fonctionnement du système universitaire, il faudrait faire apparaître l'université comme un ensemble d'acteurs aux intérêts différenciés et aux stratégies antagonistes.

Ce type de choix influence évidemment le résultat qui « *ne peut être vu indépendamment des choix de recherche qui l'ont produit*³⁹ ». E. Friedberg reconnaît ainsi le caractère téléologique de la connaissance produite par la sociologie de l'action organisée à travers l'utilisation du système d'action concret.

³⁸ Moullet M.(1991) a pu montrer dans *Le management clandestin*, éd. d'organisation, Paris, combien la définition des priorités de l'entreprise était un enjeu permanent entre des acteurs développant chacun une représentation différente de l'entreprise. Voir aussi le cas de l'entreprise « Motavion », Friedberg E. (1993), *op. cit.*, pp. 351-362.

³⁹ Friedberg E. (1993) , *op. cit.*, p. 245.

B) Le système d'action concret et le principe « d'action intelligente »

Dans le cadre de ce principe, la connaissance élaborée ne cherche pas la véracité mais la pertinence. Il s'agit donc d'évoquer à nouveau une question qui se pose inéluctablement, celle de la responsabilité du chercheur qui peut effectuer un choix entre des connaissances sur la base de leur pertinence. Cette dimension éthique de la connaissance ne peut pas être pensée par le positivisme qui ne considère que le vrai et, comme nous l'avons vu, exonère le chercheur de toute responsabilité éthique dans son travail de recherche. Les études recourant au concept de système d'action concret ont une orientation clinique visant à diagnostiquer le fonctionnement d'une organisation ou d'un système interorganisationnel pour en permettre ensuite le changement. Dans cette perspective, le vrai n'est pas revendiqué; seule la pertinence est recherchée⁴⁰.

Tout en reconnaissant l'utilité du concept de système qu'il qualifie de « *concept de base de la complexité*⁴¹ », E. Morin en présente aussi les insuffisances. Selon lui, « *on ne peut réduire l'être, l'existence, la vie à un système même s'il y a du système en eux*⁴² ». Pour que cette notion soit une « *notion pilote* » il faut qu'elle soit « *pilotée* », en clair, E. Morin préconise une « *théorie complexe du système* ». Le concept d'organisation active ou encore d'« *organis-action* » constitue, pour l'auteur de *La Méthode*, l'élément clef de cette « *théorie complexe du système* ». Nous tenterons, en nous appuyant sur cette riche conceptualisation, de montrer certaines insuffisances du système d'action concret et d'envisager les moyens d'y remédier.

2 . LE SYSTEME D'ACTION CONCRET, UN CONCEPT A AMENDER

Trois dimensions apparaissent importantes pour critiquer et amender le concept de système d'action concret : les relations qu'il entretient avec son environnement (1), sa capacité à se renouveler (2), son histoire (3) et sa dimension potentielle (4). Chacune de ces caractéristiques du système d'action concret peut être utilement étudiée en confrontant dialogiquement⁴³ deux concepts : l'ouverture et la fermeture, l'entropie et la négentropie organisationnelles, la synchronie et la diachronie et, enfin, l'actuel et le virtuel. Examinons d'abord la première dimension.

2.1 LES RELATIONS DU SYSTEME D'ACTION CONCRET AVEC SON ENVIRONNEMENT OU L'ASSOCIATION DIALOGIQUE DE L'OUVERTURE ET DE LA FERMETURE

2.1.1 La « problématisation » de la frontière selon la Sociologie de l'action organisée

⁴⁰ Voir le cas de l'intervention dans l'entreprise Motavion , *ibid.*, pp. 351-362.

⁴¹ E. Morin (1981), *La Méthode, t. 1, La Nature de la Nature, op. cit.*, p. 149.

⁴² *Ibid.*, p. 153.

⁴³ Morin E.(1993), *op. cit.*, pp. 250-251.

Définir un système c'est aussi en tracer les limites. Tout imprégnés du quatrième précepte du *Discours de la méthode*, dit de fermeture ou d'exhaustivité⁴⁴, certains pourraient penser que cette délimitation du système constitue la première opération de l'analyse. Pourtant, en raison de la nature relationnelle du système, sa définition renvoie plus à ce qu'il fait qu'à ce qu'il est. Ainsi, la saisie d'un processus prime sur celle des acteurs qui le mettent en oeuvre. Cependant, même seconde, la question des limites du système se pose. D'ailleurs, la sociologie de l'action organisée a construit son originalité en discutant la pertinence des seules frontières formelles pour comprendre le fonctionnement d'une organisation. Cette rupture par rapport aux analyses traditionnelles de l'organisation qui, du taylorisme à la théorie de la contingence structurelle, se contentaient des frontières officielles, a été poursuivie et enrichie. Ainsi, dans la « déconstruction » de la conception classique de l'organisation⁴⁵ qu'il opère, E. Friedberg consacre de substantiels développements au caractère flou des frontières organisationnelles.

D'abord, il rejette la conception mécanique et univoque de l'influence de l'environnement sur l'organisation développée par la théorie de la contingence structurelle.

Ensuite, il montre que les relations avec l'environnement dépendent de la stratégie de l'organisation et que cette dernière, par des relais, influence et définit son environnement ainsi que l'a démontré K. Weick⁴⁶. Il en résulte « *une relativisation et une problématisation de la notion même de frontière organisationnelle*⁴⁷ ». Ayant déjà abordé la relativisation, évoquons la problématisation.

Par ce terme, E. Friedberg entend signifier que les limites d'un système doivent être « *objets de recherche* ». Il nous semble que cette problématisation pourrait être élargie par le recours aux conceptualisations de la complexité.

2.1.2 La conception dialogique de la frontière : de l'autonomie

La notion de *frontière* n'exprime vraiment sa richesse qu'à travers une perspective dialogique. Trop familiers d'une frontière signifiant « ligne d'exclusion », nous avons du mal à mesurer qu'elle représente à la fois l'ouverture et la fermeture. En effet, « *c'est à la frontière que s'effectuent la distinction et la liaison avec l'environnement*⁴⁸ ». A la fois « barrière » et « lieu de communication et d'échange », la frontière révèle cette caractéristique dialogique des systèmes complexes à la fois dépendants et autonomes. De sa dépendance à l'égard de l'environnement, de cette « *éco-dépendance* », le système complexe tire, en partie au moins, son autonomie. Mais qu'entend-on par autonomie d'un système?

Deux approches se distinguent quant au rôle attribué à l'environnement dans la définition de l'autonomie: celle de F. Varela et celle partagée par des auteurs comme E. Morin, Y. Barel ou encore J. Mélése.

⁴⁴ Que Descartes formule ainsi: « *Et le dernier, de faire partout des dénombrements si entiers et des revues si générales que je fusse assuré de ne rien omettre* ».

⁴⁵ Friedberg E.(1993), *op. cit.*, pp. 77-96.

⁴⁶ Weick K (1969), *The Social Psychology of Organizing*, Reading, Mass., Addison-Wesley.

⁴⁷ Friedberg E., *op. cit.*, p. 93.

⁴⁸ Morin E.(1977), *op. cit.*, pp. 203-204.

2.1.2.1 De la clôture opérationnelle du système ...

Pour le biologiste chilien, un système est autonome si « *son organisation est caractérisée par des processus dépendant récursivement les uns des autres pour la génération et la réalisation des processus eux-mêmes*⁴⁹ ». Autrement dit, l'autonomie d'un système représente sa capacité à mettre en oeuvre des processus exclusivement internes qui le produisent et le reproduisent. On parlera alors d'un système opérationnellement clos. Cette approche de l'autonomie minore, excessivement selon nous, le rôle de l'environnement dans la spécification du système. Un tel fonctionnement, de type homéostatique où le système ne fait que répondre à des perturbations extérieures en maintenant ses variables essentielles dans des limites acceptables méconnaît la constitution réciproque du système et de l'environnement, de l'individu et de la société, qui se trouve caractériser le monde social.

2.1.2.2. ...à « l'éco-dépendance » du système

Par contre, pour E. Morin, les systèmes sont, comme nous l'avons vu, « *éco-dépendants* » dans la mesure où ils ne peuvent perdurer qu'en entretenant des relations avec leur environnement. Ces relations, à la différence de Varela, peuvent modifier la spécification interne du système. Cette position, partagée par Y. Barel⁵⁰ et par J. Mélèse⁵¹, nous apparaît plus conforme au monde social où l'identité, toujours évolutive, résulte de la confrontation d'une conformation interne et de sollicitations extérieures.

Ainsi, si les frontières doivent être des « objets de recherche », elles doivent l'être dans deux directions qu'on peut exprimer sous une double forme interrogative :

- 1) Dans quelle mesure la frontière ferme-t-elle le système ? Et, quel est son rapport à l'identité du système ?
- 2) Jusqu'à quel niveau la frontière ouvre-t-elle le système ? Que laisse-t-elle passer comme type de relation ou de flux ?

2.1.3 La nécessaire prise en compte de l'« éco-dépendance » et de la téléologie du système d'action concret par la sociologie de l'action organisée

2.1.3.1 L'« éco-dépendance »

Faisant l'hypothèse que toute action collective nécessite un minimum d'ordre, la sociologie de l'action organisée tente de le saisir empiriquement et d'en rendre compte par le système d'action concret. Ce faisant, elle cultive un biais pour l'ordre et les relations internes. En effet, concrètement, dans la plupart des études relevant de ce courant⁵², l'attention à la saisie et à la représentation d'un ordre local s'accompagne généralement d'une sous-estimation des influences environnementales. Cette

⁴⁹ Varela F.(1989), *Autonomie et connaissance*, Le Seuil, Paris, p. 86.

⁵⁰ Barel Y (1973), *La reproduction sociale, systèmes vivants, invariance et changements*, Anthropos, Paris

⁵¹ Mélèse J. (1990), *Approches systémiques des organisations. Vers l'entreprise à complexité humaine*, éd. d'organisation, Paris.

⁵² Par exemple Moullet M., *op. cit.*

inclination de la recherche recoupe une position théorique congruente : le rejet , plus ou moins admis, du niveau macrosociologique comme objet d'étude. Or, c'est souvent à ce niveau qu'on peut saisir l'éco-dépendance d'un système. Par exemple, la décentralisation au niveau national a autorisé un changement assez profond des politiques municipales. Il nous semble donc que la sociologie de l'action organisée doit tenter de mieux penser les relations du système d'action concret avec son environnement car elles sont aussi constitutives du système. Il ne s'agirait, en fait, que d'actualiser une potentialité que cette sociologie n'a pas, jusqu'ici, suffisamment exploitée.

2.1.3.2 La téléologie et la nécessaire réflexivité du chercheur

La délimitation des frontières dépend, en partie au moins, du projet du chercheur. C'est donc une opération téléologique. Comme l'écrit E. Morin, le système ne peut se concevoir hors de la « *transaction entre le sujet et l'objet* », entre l'observateur et le phénomène qu'il étudie, ce qui implique une véritable prise en compte de la « *surdétermination subjective, culturelle, sociale et anthropologique*⁵³ ». La caractérisation du modélisateur doit être, nous semble-t-il, opérée avec le plus de soin possible ce qui n'est, à l'évidence, pas le cas⁵⁴. Un exercice d'introspection s'impose donc au concepteur d'un système qui doit tenter d'éclairer d'une part les finalités de sa recherche et, d'autre part, ses modes de représentation habituels et les limitations qu'ils véhiculent.

Considérons maintenant la méconnaissance de la sociologie de l'action organisée à l'égard des processus entropique et négentropique.

2.2 LE SYSTEME D'ACTION CONCRET OU L'ENTROPIE MECONNUE

2.2.1 De l'application du principe entropique aux systèmes sociaux

Le second principe de la thermodynamique qualifié, comme nous l'avons vu, d'entropie, selon lequel l'énergie se dégrade inéluctablement en chaleur, a été utilisé pour rendre compte de la dynamique des systèmes sociaux.

⁵³ Morin E.,(1977), *op. cit.*, p. 140.

⁵⁴ A l'exception, dans un cadre qui n'est pas celui de la SAO, de la tentative intéressante de J. Marié (1989) dans *Les terres et les choses. Une traversée des sciences sociales*, Paris, Méridiens Klincksieck,; mais, surtout, n'oublions pas, en la matière, l'œuvre autobiographique d'E. Morin qui inscrit clairement son travail scientifique dans un rapport étroit à son identité, son histoire, et sa personne. On pourra lire, par exemple, la genèse, toute personnelle et tragique, du concept dialogique dans la pensée d'E. Morin. Ayant été atteinte par la grippe espagnole, sa mère avait une faiblesse cardiaque qui, selon les médecins, lui interdisait toute grossesse. Ainsi, son futur enfant était-il condamné à faire mourir sa mère pour vivre. En fait, la mère d'E. Morin ne mourut que 10 ans plus tard, mais son fils n'a pas cessé, ensuite, d'être fasciné par cette phrase d'Héraclite: « *Vivre de mort et mourir de vie* ». Morin E. (1993), *op. cit.*, pp. 59-64.

Ainsi, E. Morin justifie-t-il la « *nécessaire ouverture* » des systèmes par la nécessité de lutter contre l'entropie organisationnelle. Plus récemment, M. Forsé⁵⁵ a entrepris la construction d'un modèle qui intègre « *le principe entropique comme contrainte systémique*⁵⁶ » et qui vaudrait aussi pour les systèmes sociaux.

Si, comme l'indique J-C. Lugan⁵⁷, on doit rester prudent sur l'application au monde social d'une loi -celle de l'entropie croissante- décrivant un processus thermodynamique, on peut néanmoins considérer qu'elle a plus de chances de s'y appliquer que le contraire.

En effet, les hommes étant constitués d'éléments physiques, les systèmes sociaux sont enracinés dans la « *physis*⁵⁸ ». Certes, la capacité de symbolisation qui spécifie les activités humaines, et donc aussi les systèmes sociaux, présente des caractéristiques propres - la conscience et l'autofinalisation notamment - qu'on n'a pas identifiées dans le monde physique. Et l'on pourrait conclure, à tort, qu'appliquer la notion d'entropie aux affaires humaines relève d'un matérialisme réducteur.

Mais si l'entropie, relevant de la « *physis* », peut s'appliquer aux systèmes sociaux, ces derniers sont en mesure de mettre en oeuvre, par leur action, des processus antagonistes dits de négentropie organisationnelle. Dès lors, la compréhension d'un système complexe implique la connaissance de cet « *antagonisme organisationnel* ». Ces processus sont liés aux capacités socio-anthropologiques de symbolisation relatifs au langage, à la connaissance et à l'autofinalisation.

Dans le même ordre d'idée, W. Buckley montre que parmi les systèmes adaptatifs, les systèmes sociaux présentent la caractéristique de connaître une tension permanente qui résulte d'un écart entre les aspirations des hommes et les moyens dont ils disposent pour les réaliser. La réduction de cette tension passe par un changement structurel⁵⁹. Par ailleurs, les systèmes sociaux possèdent une capacité de déviance par rapport à leurs « *impératifs fonctionnels* » qui exprime, quand elle est positive, leur aptitude à « *manifester une certaine flexibilité, à inventer des alternatives, à varier afin de mieux répondre aux stimulations de l'environnement*⁶⁰ ». On retrouve donc, dans une certaine mesure, la dialogique ordre-désordre ou encore négentropie-entropie.

2.2.2 L'« antagonisme organisationnel » et sa saisie partielle par la sociologie de l'action organisée

Son *a priori* méthodologique et théorique pour l'ordre incline la sociologie de l'action organisée vers l'étude des processus de création et de maintien de l'ordre au mépris, relatif, des tendances au délitement et à la destruction. L'évolution des concepts centraux de la sociologie de l'action organisée -ordre local, régulation ou règle- confirme cette orientation. Parmi ces derniers, seul le jeu permet d'intégrer une certaine dialogique de l'ordre et du désordre.

Un système complexe est le produit d'une organisation active qu'E. Morin qualifie d'« *auto-éco-réorganisation* ». Cela signifie que l'organisation possède une

⁵⁵ Forsé M. (1989), *L'ordre improbable, entropie et processus sociaux*, PUF, Paris.

⁵⁶ Lugan J-C. (1996), *op. cit.*, p. 78.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 80.

⁵⁸ Terme souvent utilisé par Morin E. dans (1977), *op. cit.*, p. 57 par exemple.

⁵⁹ Lugan J-C.(1996), *op. cit.*, p. 74.

⁶⁰ *Idem.*

capacité à se produire elle-même (auto) et à se transformer (ré) dans le cadre d'une ouverture sur son environnement (éco). C'est au travers de toutes ses qualités -que nous développerons plus loin- que l'organisation peut se régénérer ou être capable de régénération. Il apparaît donc nécessaire de les rechercher lors de l'étude du système d'action concret.

Par ailleurs, le concept d'organisation selon E. Morin est aussi éclairant sur le processus d'actualisation de l'ordre et de la complémentarité, d'une part, et, sur les processus de virtualisation du désordre et de l'antagonisme, d'autre part. Une organisation entretient nécessairement ce type de relations trinitaires⁶¹.

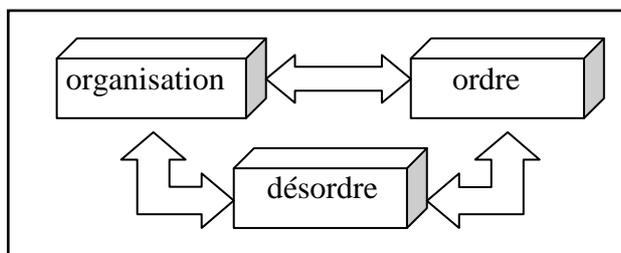


figure n° 3 Les relations trinitaires organisation-ordre-désordre

La crise se produit quand l'actualisation du désordre et de l'antagonisme se réalise. Elle peut déboucher sur la disparition du système si le processus de crise n'engendre pas une nouvelle actualisation de l'ordre et de la complémentarité. Or, les deux processus sont profondément liés l'un à l'autre. En effet, d'une part, l'organisation nécessite un processus de différenciation créateur de variété, de diversité, et, d'autre part, cette diversité peut, si elle n'est pas suffisamment intégrée, produire de l'antagonisme. Là encore, une relation trinitaire émerge :

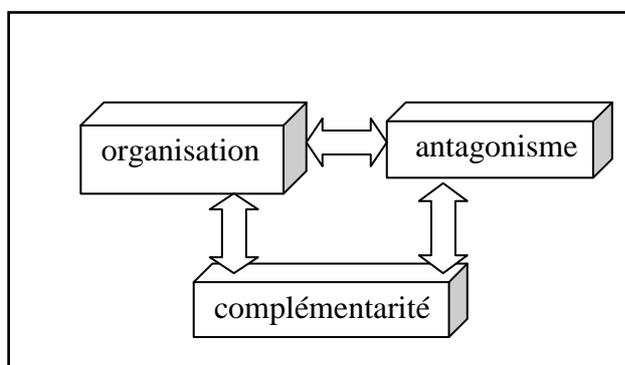


figure n°4 Les relations trinitaires organisation-antagonisme complémentarité

2.2.3 A propos de « l'antagonisme organisationnel » : un questionnement nécessaire

Comment l'organisation actualise-t-elle l'ordre et virtualise-t-elle le désordre ? De quelle manière la complémentarité émerge-t-elle ? Comment l'antagonisme est-il

⁶¹ Morin E. (1977), *op. cit.*, p. 132.

potentialisé ? A ces questions, des réponses techniques - division des tâches, coordination de l'action par exemple - peuvent être trouvées, mais elles sont toujours insuffisantes car, dans les systèmes sociaux, la dimension de symbolisation est essentielle. Dès lors, l'intégration de la diversité nécessite, de la part de l'organisation, une capacité à « *construire du sens*⁶² » pour tous collectivement et pour chacun individuellement, notamment par l'élaboration de projets partagés. La dimension du projet, ce que la systémique complexe qualifie de projectivité, apparaît comme une dimension trop méconnue par la sociologie de l'action organisée.

2.2.4 L'« *ordre par fluctuation* » appliqué aux systèmes d'action concrets

Il peut être intéressant d'utiliser le modèle de l'« *ordre par fluctuation* » pour éclairer l'évolution des systèmes d'action concrets. Rappelons que, selon I. Prigogine, les systèmes dynamiques non linéaires comme les systèmes sociaux ne connaissent de grandes transformations que lorsqu'ils atteignent un point critique à partir duquel un nouvel état devient possible, c'est-à-dire une « *bifurcation* ». L'« *ordre par fluctuation* » constituerait ainsi une succession d'états stationnaires séparés par des « *bifurcations* ». Appliquée aux systèmes d'action concrets, cette grille de lecture met en évidence qu'à proximité d'états stationnaires, qu'il faut déterminer, le système évolue peu mais, à mesure qu'il s'en éloigne, il peut se transformer fortement sous l'action de forces minimales.

Poursuivons notre réflexion sur le changement du système en abordant les notions de diachronie et de synchronie.

2.3 . LE SYSTEME D'ACTION CONCRET : UNE ORIENTATION SYNCHRONIQUE A COMPLEXIFIER

2.3.1 Un tropisme synchronique à enrichir

2.3.1.1 Le tropisme synchronique de la Sociologie de l'action organisée

Le projet de ne saisir le social qu'à travers des ordres locaux induit une nette orientation synchronique. E. Friedberg l'admet clairement quand il écrit que « *chercher à rapporter les actions des parties prenantes les unes par rapport aux autres signifie ipso facto situer l'analyse dans la simultanéité et exclure les explications par le passé des acteurs et du système*⁶³ ». Aussi, l'auteur est-il amené à réfuter, pour la sociologie de l'action organisée, l'accusation généralement adressée au structuro-fonctionnalisme⁶⁴ de ne pas pouvoir penser le changement. Il est vrai que, d'une part, que la sociologie de l'action organisée n'adhère qu'à un systémisme minimaliste et que, d'autre part, elle caractérise les ordres locaux qu'elle décrit comme étant, par nature, provisoires. Dès lors, elle pourrait, non seulement envisager le changement mais, plus encore, le problématiser en éclairant, par la connaissance du système d'action concret, l'ordre présent et son évolution. On peut ajouter que l'orientation vers la recherche-action de cette sociologie l'amène évidemment à chercher à contribuer au changement du contexte qu'elle étudie. Ces arguments ne manquent pas de poids mais ils ne

⁶² Génelot D.(1992), *Manager dans la complexité*, INSEP éditions, Paris , pp. 194-201.

⁶³ E. Friedberg, *op. cit.*, p. 242.

⁶⁴ Notamment de T. Parsons, *The Social System*, New-York, Free Press, 1951.

convainquent qu'à moitié. De notre point de vue, la sociologie de l'action organisée pourrait, mieux qu'elle ne le fait, intégrer la dimension diachronique en assimilant certains éléments de la systémique complexe.

2.3.1.2 La nécessaire prise en compte diachronique

A l'échelle de l'univers, l'organisation émerge de l'aléa et du chaos. H. Atlan qualifie ce processus improbable de création d'un ordre de « *hasard organisationnel* ». Cette organisation constitue à la fois le résultat fragile d'une histoire et l'objet d'une évolution ultérieure. Ce qu'elle est dépend de ce qu'elle fut et conditionne partiellement ce qu'elle sera. L'organisation entretient donc une relation fondamentale à son histoire. On touche là à la nature processive et récursive des systèmes complexes. Effectivement, on ne saisit véritablement un système complexe qu'en identifiant le processus qu'il réalise qui, par un effet de bouclage, revient récursivement vers le système. Il est donc vain de tenter d'isoler le fonctionnement synchronique de l'évolution diachronique qui entretiennent la relation récursive suivante :

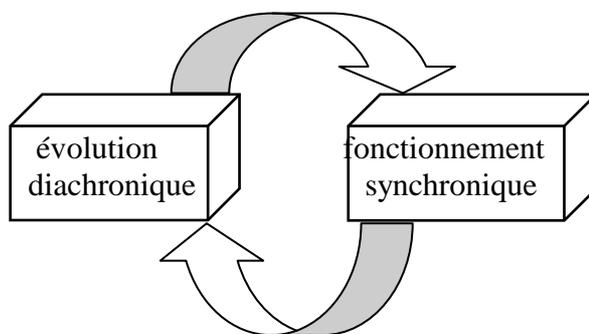


figure n° 5 Les relations récursives diachronie-synchronie

2.3.1.3 Une reconnaissance indirecte de la diachronie

La sociologie de l'action organisée ne prenait en compte, il y a peu de temps encore, cette relation que de manière très indirecte. En effet, le concept de système d'action concret correspond à une représentation synchronique du phénomène étudié et, c'est à partir des comportements constatés dans le présent, des attitudes qu'on a pu en inférer et de leur niveau de conformation avec les contraintes formelles que cette représentation est construite. Mais, cette priorité au présent n'exclut pas une certaine prise en compte du passé. En effet, quand le sociologue met en lumière l'existence de jeux dans lesquels les acteurs n'ont pas les mêmes capacités d'action, il décrit un résultat du passé des acteurs et du système. Dans les jeux, les acteurs disposent de ressources différentes en raison de leur propre histoire et de leur socialisation, ce qui correspond à l'« *effet de disposition* » de R. Boudon. La structuration du champ d'action équivaut donc à une stabilisation systémique opérée par le passé. C'est bien de l'histoire du système dont il s'agit. La connaissance de cette histoire apparaît d'autant plus importante que, comme nous l'avons vu, les systèmes complexes connaissent des phénomènes de bifurcation qui interdisent de déduire leur état de leur seule structure. L'émergence irréductible du nouveau ou de l'imprévu reste, au moins potentiellement,

la caractéristique des systèmes socio-historiques. Dès lors, si la connaissance du passé ne permet en aucune manière de prévoir l'avenir, elle facilite indiscutablement la compréhension du présent.

2.3.2 De l'utilité de conjuguer saisie empirique et connaissance historique

2.3.2.1 De l'utilité de conjuguer

L'histoire d'un système, c'est-à-dire la connaissance à la fois du parcours et des attributs des acteurs, d'une part, et, des états antérieurs du système, d'autre part, semble constituer un élément sinon essentiel, au moins utile pour la sociologie de l'action organisée. S'il ne faut pas abandonner la saisie empirique du système d'action concret, noyau dur de cette sociologie, la connaissance historique des acteurs et du système est de nature à en accélérer la compréhension. Il ne s'agit pas de substituer l'une à l'autre, mais de conjuguer les deux dans une démarche itérative féconde qu'on peut représenter ainsi :

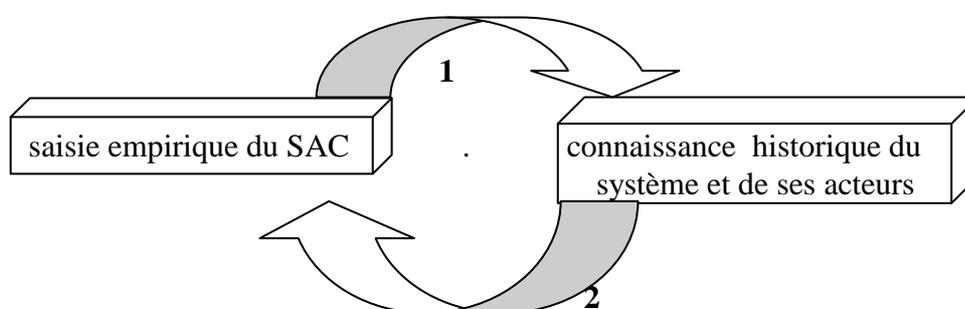


figure n° 5 Les relations récursives entre la saisie empirique et la connaissance historique

La relation 1 représente la faculté que la connaissance historique confère au chercheur d'émettre plus rapidement des hypothèses sur la structuration du champ à partir des données empiriques.

La relation 2 signifie que de la connaissance concrète du terrain émerge des interrogations sur l'histoire des acteurs et du système. Il y a donc un effet récursif entre la saisie empirique du système et la connaissance de son histoire et de ses acteurs.

2.3.2.2 Les réserves de la sociologie de l'action organisée à l'égard de l'étude historique

Dès lors, on peut se poser une question : pourquoi la sociologie de l'action organisée ne fait-elle pas plus systématiquement appel à l'analyse historique ? On peut avancer trois types de raisons au fait que cette sociologie ne pose pas explicitement cette relation entre connaissance historique et saisie empirique du système : ces raisons sont d'ordre théorique, méthodologique et pratique.

2.3.2.2.1 Sur le plan théorique

On connaît les fortes préventions de ce courant à l'égard des déterminismes macrosociologiques que la référence à l'histoire pourrait sembler réintroduire, alors même qu'il s'agit de les expulser. Mais, cette réserve n'est vraiment pertinente que pour les analyses culturalistes dans lesquelles, souvent au prix de vraies tautologies, on explique le fonctionnement des organisations par le jeu d'une structure culturelle transcendante et globalement inexplicée⁶⁵. Elle peut l'être aussi à l'égard des conceptions déterministes de l'histoire qui renvoient aussi à un mécanisme transcendant dans son principe⁶⁶.

2.3.2.2 Une crainte méthodologique

On peut aussi voir dans les réserves de la sociologie de l'action organisée à l'égard des explications historiques l'expression d'une crainte méthodologique envers des représentations que le chercheur pourrait nourrir *ex ante* sur la structuration du champ, c'est-à-dire avant même d'être entré en contact avec son terrain. Ces *a priori*, fussent-ils historiquement éclairés, pourraient constituer des sortes de « prénotions » risquant de s'imposer au chercheur en orientant par trop sa lecture empirique. Pour poursuivre la comparaison lointaine avec les règles de la méthode durkheimienne, il serait possible d'évoquer la règle de l'ignorance consciente. Ici, il s'agit de ne rien savoir sur le phénomène afin de ne pas influencer sa perception empirique.

2.3.2.3 Une raison pratique

Il y a aussi une raison pratique à cet oubli indirect de l'histoire par la sociologie de l'action organisée. En effet, cette sociologie n'ayant qu'une trentaine d'années d'existence, si les connaissances qu'elle a produites s'accumulent, elles sont loin de couvrir les innombrables champs de l'activité sociale. Dès lors, quand un chercheur étudie un champ particulier, il a peu de chances, sauf à l'avoir choisi, de pouvoir profiter de travaux de sociologie organisationnelle antérieurs. De ce fait, il ne peut généralement accéder à une certaine connaissance historique qu'à travers des travaux historiques à visée plus générale. Constatons aujourd'hui que ce plaidoyer pour l'introduction de l'analyse diachronique du système a été entendu par E. Friedberg qui, subrepticement, trace « l'esquisse d'une séquence génétique de l'émergence des systèmes d'action concrets⁶⁷ ». La terminologie minimaliste et l'orientation générale de la théorie indiquent qu'il ne s'agit pas d'une priorité de cette sociologie, mais cette entrée par la petite porte de l'histoire n'en est pas moins effective. Probablement approfondie dans l'avenir elle confirme, dès maintenant, l'exigence d'une lecture « diachronique » du système d'action concret qui renvoie au concept d'« auto-co-réorganisation ».

Ainsi, en toutes hypothèses, il nous semble utile d'associer au travail empirique de nature proprement sociologique une connaissance historique du champ, fut-elle générale. Le recours itératif à l'un et à l'autre en permet un usage contrôlé, de telle sorte qu'on évite et la disjonction du système par rapport à son contexte historique et la simple extrapolation de données historiques.

⁶⁵ Dont une illustration est fournie par Iribarne Ph. d' (1989), *La logique de l'honneur*, Le Seuil, Paris.

⁶⁶ Comme dans la lutte des classes dans la vision marxiste.

⁶⁷ Friedberg E. (1993), *op. cit.*, p. 161.

Mais, les rapports du diachronique et du synchronique induisent aussi une réflexion complexe sur l'articulation entre le virtuel et l'actuel.

2. 4 . DE L'ACTUEL AU VIRTUEL : UNE ARTICULATION NECESSAIRE POUR UNE CONNAISSANCE COMPLEXE DU SYSTEME D'ACTION CONCRET

2.4.1 Une préoccupation d'Y. Barel

A partir de son concept de stratégie double Y. Barel introduit le paradoxe dans sa représentation du social et complexifie de ce fait considérablement sa conception de la reproduction des systèmes sociaux. Rappelons que dans le cadre de la ville médiévale, le « *patriciat* » travaille à la fois et contradictoirement à l'autonomie du système urbain et à la reproduction des rapports sociaux féodaux⁶⁸. Cette action contradictoire, cette stratégie double est « *une forme de régulation de la contradiction*⁶⁹ » qui permet de reproduire la contradiction qui existe entre deux modes d'organisation des rapports sociaux. Mais surtout, ce faisant, elle est « *un instrument de reproduction du système et, en même temps, un instrument potentiel de destruction du système*⁷⁰ ». Il faut ici insister sur la différence, déjà abordée, faite par Y. Barel entre ce qui est potentiel et actuel dans un système.

Pour lui, un système ne se limite jamais à ce que l'on peut directement observer de lui, à ce qui est actualisé, c'est-à-dire ce que l'on constate en actes. Le système existe aussi en puissance, il a une dimension potentielle qui est une « *forme d'existence particulière de la réalité* ». Sous la forme d'une réserve d'énergie et d'information qui rappelle la notion de « *slack organisationnel* » chez Cyert et March⁷¹, la potentialité est « *une puissance d'action non encore utilisée*⁷² ». Autrement dit, à chaque instant, un système complexe se réalise en préparant simultanément ce qu'il pourrait être. Comme l'écrit J-P. Dupuy, « *le réel ressemble toujours au possible qu'il était avant sa réalisation*⁷³ ». Mais, comment accéder à la connaissance de cette dimension potentielle du système ?

⁶⁸ Barel Y. (1975), *La ville médiévale*, PUG, Grenoble.

⁶⁹ *Ibidem.*, p. 546.

⁷⁰ *Ibidem.*, p. 546.

⁷¹ R. M. Cyert et J.G. March, *A Behavioral Theory of the Firm*, 1963, Englewood Cliffs, N.J., Practice-Hall cité par E. Friedberg, *op. cit.*, p.47.

⁷² Barel Y., *Ibid.*, p. 541.

⁷³ J-P. Dupuy évoquant les relations génotypes et phénotypes établit une distinction entre « *la réalisation d'une potentialité* » et « *l'actualisation d'une virtualité* ». Utilisant les catégories ontologiques définies par G. Deleuze dans *Différence et répétition* (1972), il écrit que « *l'actuel est dissemblable du virtuel qu'il actualise* ». L'actualisation, qui est différenciation, « *est toujours une véritable création* » ainsi que l'indique Deleuze. En raisonnant ainsi, J-P. Dupuy entend démontrer qu'on ne saurait prévoir les

2.4.2 Le problème de la saisie du virtuel

A ceux qui entendent prendre en compte le caractère profondément paradoxal du social, Y. Barel conseille de dépasser la routine qui consiste à ne retenir que le visible et l'audible, c'est-à-dire ce que les acteurs choisissent de montrer et de dire. Il faut, en réhabilitant les modèles verbaux, s'intéresser à l'invisible et au non-dit à travers « *les hésitations et les oscillations dans les pratiques, les silences, ratures, jeux de mots et métaphores dans le discours*⁷⁴ ». La nature symbolique des systèmes sociaux doit amener à s'interroger sur les symboles auxquels se réfèrent les acteurs et les significations qu'ils leur attribuent. On mesure bien les difficultés et les risques que présente une telle recherche :

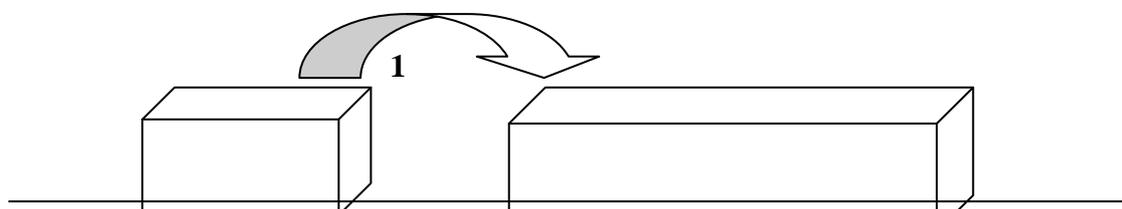
- d'une part, comment saisir les symboles que reconnaissent les acteurs et les significations qu'ils leur attribuent ?

- et, d'autre part, comment, en prenant l'imaginaire comme objet, ne pas céder aux « *fantaisies de sa propre imagination* » ?

Si des éléments de réponse ont été apportés par Y. Barel dans *La marginalité sociale* (1982), il nous semble pertinent d'opérer un rapprochement entre ce projet de questionner les symboles et la démarche organisationnelle.

2.4.3 Une démarche intéressante pour la connaissance du SAC

L'étude clinique des champs d'action et des systèmes d'action concrets qui les structurent nécessite « *un détour par l'intériorité des acteurs* », saisie essentiellement par des entretiens semi-directifs. Lors de ces entretiens, il apparaît utile de décrire l'imaginaire social des acteurs à travers les symboles d'une part et les valeurs, d'autre part, dans lesquels ils se reconnaissent. Cette orientation est parfaitement compatible avec la démarche à laquelle elle ne fait qu'adjoindre un domaine d'investigation supplémentaire. Néanmoins, les mêmes réserves, faites précédemment, sur le risque d'un raisonnement culturaliste doivent être réitérées. On connaît effectivement le principe méthodologique majeur de la sociologie de l'action organisée qui consiste à ne saisir les facteurs qui influencent les acteurs qu'à travers leurs comportements dans le système d'action concret. Il nous semble, là encore, qu'une connaissance des références



états d'un système complexe à partir de son état initial justement parce qu'il est complexe, c'est-à-dire autonome, autopoïétique et auto-organisateur.

Dupuy J-P., « L'autonomie et la complexité du social », *Science et pratique de la complexité*, IDATE-UNU, La Documentation française, 1986, Paris, p. 294.

⁷⁴ Lapierre J-W. (1992), *L'analyse des systèmes. L'application aux sciences sociales*, Syros, Paris, p. 199.

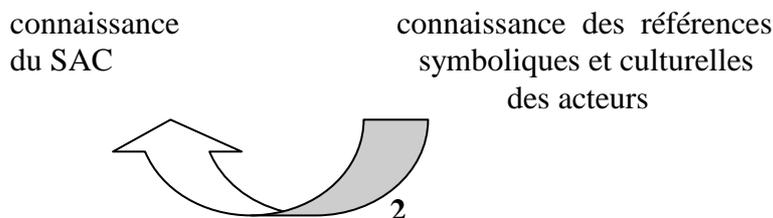


figure n° 6 Les relations récursives système d'action concret/ références culturelles et symboliques des acteurs

symboliques et culturelles des acteurs peut nourrir une compréhension plus rapide du système d'action concret selon la figure ci-dessus.

En effet, d'une part, dans le cadre de la relation **1**, la connaissance de l'univers symbolique et culturel des acteurs accélère l'émission d'hypothèses sur le système d'action concret et, d'autre part, dans la relation **2**, la confrontation aux données empiriques implique, récursivement, un nouveau questionnement sur les références culturelles et symboliques des acteurs.

Le système d'action concret présente donc quelques insuffisances que la pensée complexe peut permettre de contribuer à palier en insistant sur l'ouverture dialogique, sur l'antagonisme organisationnel, sur l'importance de l'histoire et de la dimension virtuelle. On peut donc approcher une définition complexe de ce concept.

2 . POUR UNE DEFINITION COMPLEXE DU SYSTEME D'ACTION CONCRET : ELEMENTS POUR LE PASSAGE DE LA SOCIOLOGIE DE L'ACTION ORGANISEE A LA SOCIOLOGIE DE L'ACTION ORGANISEE ET ORGANISANTE

Avec *Le Pouvoir et la Règle*, l'ambition d'élaborer une véritable sociologie de l'action organisée - et non plus seulement des organisations - déjà évoquée dans *L'acteur et le système*, est clairement affirmée et théorisée par E. Friedberg. Mais la grille théorique proposée s'articule quasi-exclusivement autour du concept de régulation qui ne peut restituer la complexité des processus décrits. Il nous apparaît possible, sinon pertinent, de tenter d'enrichir cette grille conceptuelle de la sociologie de l'action organisée en y introduisant explicitement la dimension récursive de l'action. A l'aide d'emprunts à la pensée complexe, nous proposons d'insister sur le caractère « organisant » de l'action et, en amendant le concept de système d'action concret - comme nous avons commencé de le faire -, contribuer à ajouter un O à la SAO, pour une sociologie de l'action organisée et organisante.

2 . 1 . DE L'ORGANISATION A L'ACTION ORGANISEE : L'EMERGENCE D'UNE SOCIOLOGIE DE L'ACTION ORGANISEE

Comme nous l'avons vu, initialement centrée sur l'étude des organisations formelles dans lesquelles elle introduisait la richesse du système d'action concret, la sociologie élaborée par les membres du centre de sociologie des organisations s'est orientée vers des contextes d'action plus flous, vers des systèmes interorganisationnels. Elle est aujourd'hui une sociologie de l'action organisée et a, de ce fait, vocation à

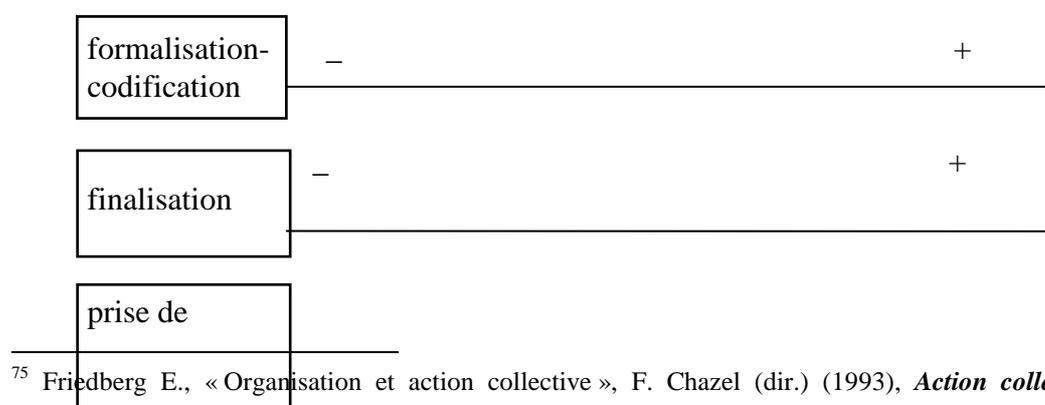
s'intéresser à toute action sociale dès lors qu'elle nécessite des relations d'interdépendance et de coopération, plus ou moins conscientes, entre des acteurs. On mesure ainsi la considérable extension du domaine de compétence que se donne cette sociologie qui entend embrasser les champs des organisations, de l'action collective et des politiques publiques. Une condition méthodologique impérative réduit néanmoins le domaine d'investigation de la sociologie de l'action organisée : elle ne peut étudier que des objets qu'elle saisit empiriquement de manière suffisante pour reconstruire le système d'action concret à l'œuvre, à partir du vécu des acteurs. Si le champ qui lui est ouvert s'étend notablement, la sociologie de l'action organisée conserve quand même ses lunettes empiriques qui lui interdisent toute vision panoramique et la cantonnent au domaine local ou localisé. Mais ne nous y trompons pas; si cette sociologie se veut d'une réelle « *modestie descriptive, prédictive et prescriptive* », son raisonnement prétend à une quasi-universalité, ainsi qu'E. Friedberg l'admet implicitement dans la phrase suivante : « *Ce n'est plus un objet constitué et bien particulier qui est ici au centre de l'intérêt, mais des processus sociaux diffus et omniprésents dans lesquels sont canalisés et régulés les rapports entre acteurs interdépendants dans un champ d'action donné, c'est-à-dire par lesquels est produite l'action collective de ces acteurs qu'elle qu'en soit la configuration concrète*⁷⁵ ».

La sociologie de l'action organisée étudiant ces « *processus sociaux diffus et omniprésents* » passe ainsi, comme déjà vu, d'une « *problématique de sociologie spécialisée aux préoccupations d'une sociologie générale*⁷⁶ ».

Ces « *processus sociaux* » d'organisation débouchent donc sur une structuration du champ ordonnée autour d'un système d'action concret, dont il convient de voir maintenant comment il est décrit, de manière détaillée, par E. Friedberg et dans quelle mesure cette description peut être enrichie par les apports de la complexité.

2.2 LES QUATRE DIMENSIONS DU SAC ORDONNÉES AUTOUR DE LA REGULATION

Déjà évoquées dans *L'Acteur et le Système*⁷⁷, ces dimensions sont précisées dans *Le Pouvoir et la Règle* de la manière suivante. Si le raisonnement stratégique peut s'appliquer à des contextes d'action très formalisés comme les organisations, ou plus flous comme des réseaux interorganisationnels, c'est qu'il n'y a pas de différence de nature entre eux, mais une simple différence de degré.



⁷⁵ Friedberg E., « Organisation et action collective », F. Chazel (dir.) (1993), *Action collective et mouvements sociaux*, PUF, Paris, p. 239.

⁷⁶ Chazel F., *op. cit.*, p. 86.

⁷⁷ Crozier M., Friedberg E. (1981), *op. cit.*, p. 287.

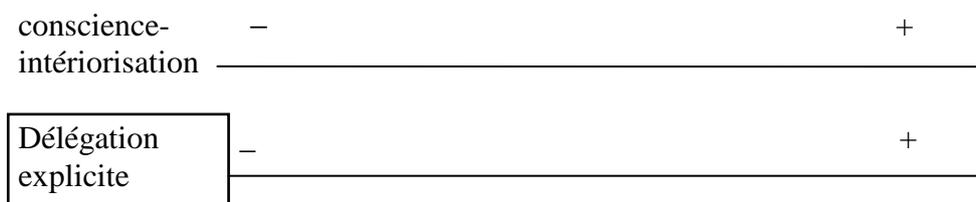


figure n° 7 Les quatre dimensions de la régulation du système d'action concret

Autrement dit, il est possible de caractériser un contexte d'action et donc le système d'action concret qui le structure non pas en le classant dans une dichotomie du type organisation-action collective ou encore hiérarchie-marché, mais en le situant sur quatre *continua* concernant la régulation qui s'y exerce. Il s'agit de son degré de formalisation et de codification, de son niveau de finalisation, de son degré de prise de conscience et d'intériorisation par les acteurs, et enfin, de son niveau de délégation explicite⁷⁸ qu'on peut représenter par la figure précédente.

Une liaison existe entre ces dimensions, mais des décalages peuvent aussi apparaître entre elles. Dès lors, il est possible et utile, notamment dans une perspective comparative, de localiser le système d'action concret étudié sur chacun des axes et d'en tracer ainsi une sorte de représentation synthétique.

Pour intéressante qu'elle soit, cette description des dimensions du système d'action concret et des processus qui les produisent appelle néanmoins une critique de fond au regard du paradigme de la complexité. En effet, elle se structure autour du seul concept de régulation qui ne saurait suffire pour décrire la récursivité de l'action qui se trouve au cœur du SAC. Nous proposons donc d'en faire une critique complexe.

2.3 . UNE CRITIQUE COMPLEXE DE LA REGULATION

L'usage du terme régulation s'étant considérablement étendu dans les sciences sociales au cours de ces deux dernières décennies, il convient d'abord d'en circonscrire le sens. Ensuite, nous verrons pourquoi E. Friedberg se focalise sur ce concept pour décrire le système d'action concret. Et enfin, nous tenterons de montrer en quoi ce concept doit être, selon nous, complété pour intégrer la dimension récursive des processus sociaux .

2.3.1 Le succès d'un concept qu'il faut préciser

2.3.1.1 La signification du concept de régulation

L'étymologie nous enseigne que l'objet est défini avant sa fonction. En effet, c'est d'abord le mot régulateur - du latin *regulare* : régler - qui apparaît en 1508 pour désigner « *l'organe qui dirige, discipline, modère, rend régulier ou ordonne*⁷⁹ ». Les idées de commandement et de norme sont alors les plus prégnantes. Il faudra attendre 1848 pour que la régulation soit définie comme « *l'action de régler, de mettre au point* » ou encore comme « *le fait de maintenir en équilibre ou d'assurer le*

⁷⁸ Friedberg E. (1993), *op. cit.*, p. 156.

⁷⁹ Le Petit Robert

fonctionnement d'un système ». Apparaît alors l'idée d'une totalité solidaire - qu'on qualifiera plus tard de système - et dont il faut assurer la cohérence générale - l'équilibre- par une action spécifique -la régulation. Dans l'acception cybernétique et biologique du terme, cette fonction est assurée de manière autonome par le système.

Par exemple, qu'il s'agisse de la régulation de la température d'un ensemble local + chauffage par un thermostat ou d'un organisme par homéostasie, il y a ce que G. Ganguilhem appelle un « *contrôle internalisé de la déviance*⁸⁰ ».

En effet, dans les deux cas représentatifs, une norme, qu'elle vienne de l'extérieur, comme dans le cas du thermostat réglé par l'utilisateur du chauffage ou de l'intérieur, comme dans le cas de l'organisme, est intégrée à la structure même du système⁸¹ qui agit pour la respecter. Dans le cas d'un fonctionnement de tels systèmes, on peut parler d'autorégulation. Cette fonction d'autorégulation est représentée comme dans la figure ci-dessous par B. Walliser⁸².

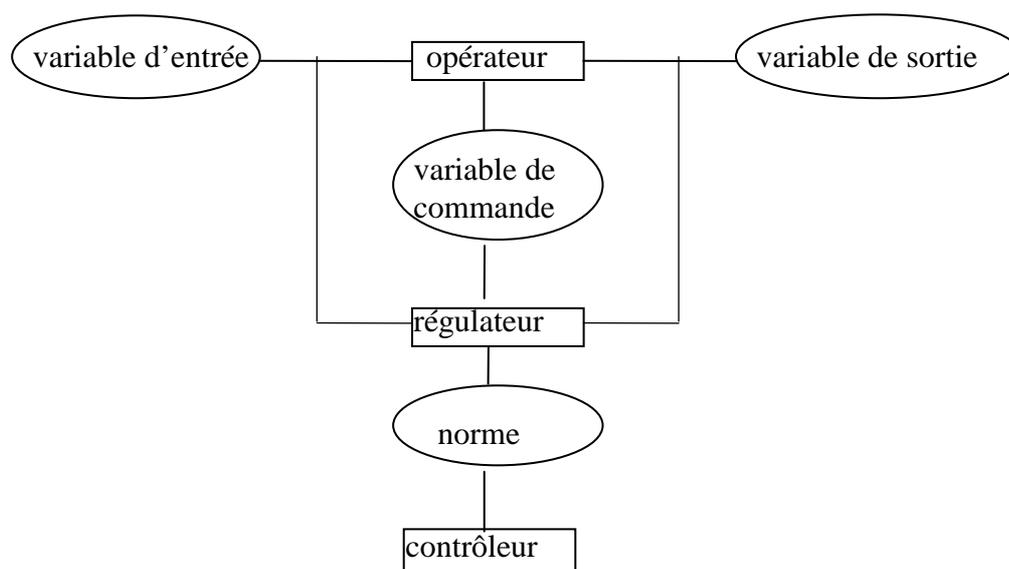


figure n° 8 L'autorégulation selon B. Walliser

2.3.1.2 Une application discutable aux systèmes sociaux

Mais, l'application de ce concept aux systèmes sociaux ne va pas sans poser des problèmes. En effet, alors que les systèmes biologiques changent à la suite « *d'une longue série d'innovations évolutives*⁸³ » compatibles avec leur processus de régulation, les systèmes sociaux s'inscrivent, quant à eux, dans un temps diachronique aussi fait de discontinuités et de ruptures. Dès lors, la régulation est impuissante à rendre compte de l'histoire d'un système social, sauf à introduire l'idée d'une crise de la régulation, c'est-à-dire de la possibilité, pour un processus de régulation, de ne plus assurer le bon fonctionnement du système. Constatons cependant que, d'une part, il

⁸⁰ Ganguilhem E, « Régulation », *Encyclopedia Universalis*, 1984

⁸¹ *Idem.*

⁸² Walliser B. (1977), *Systèmes et modèles*, Le Seuil, Paris, p. 90.

⁸³ Ganguilhem G., *op. cit.*

s'agit en quelque sorte d'un usage négatif du concept initial et que, d'autre part, cette idée de crise de la régulation n'a pas de réelle pertinence biologique. En effet, la crise de la régulation signifie tout simplement « *la crise ultime de la vie* », autrement dit, la mort, pour les systèmes biologiques. Comme l'indique E. Julla, « *il n'y a pas de place pour une crise biologique émergeant du décalage entre l'évolution d'un organisme vivant et les modes de fonctionnement des normes régulatrices*⁸⁴ ». Cette faible pertinence biologique, d'un concept pourtant issu des sciences du vivant, devrait éveiller des doutes chez les chercheurs en sciences sociales qui tentent de l'appliquer. A cet égard, il convient de ne jamais oublier la nature symbolique du monde social qui le rend irréductible à toute représentation radicalement déterministe.

J. Piaget a proposé une définition moins réductrice de la régulation qu'il a appliquée à la psychogenèse des structures cognitives⁸⁵. Mais, il est alors amené à définir six niveaux de régulation, par ordre croissant de complexité, de la « *simple compensation observable dans les phénomènes physiques* » jusqu'aux régulations cognitives qui permettent la formation, chez l'enfant, des « *structures opératoires* » et « *leur thématization* », l'enfant accédant ainsi à la « *pensée scientifique* ». Le psychologue suisse définit ainsi la régulation comme « *un ensemble de réactions de compensation et d'équilibration ou encore d'équilibre dynamique qui peuvent aboutir à une équilibration majorante*⁸⁶ » au sein d'un système. Cette définition reprend l'idée biologique d'une évolution - « *l'équilibration majorante* » - dans le cadre d'une stabilité générale du système. On se situe dans le cadre d'un processus évolutif qui ne peut que mal ou partiellement s'appliquer à l'étude des phénomènes socio-historiques dans lesquels il y a « *une part inéliminable de changement et d'innovation dont l'importance et la fréquence sont incomparablement supérieures à celles des mutations biologiques*⁸⁷ ».

Nous partageons en l'occurrence le point de vue de J-L. Le Moigne qui situe la régulation d'un système au troisième niveau de complexité sur les neuf que compte sa modélisation des systèmes complexes⁸⁸. Il s'agit, certes, d'une opération vitale mais qui ne permet pas de saisir le fonctionnement d'un système social dans toute sa complexité. Dès lors, il importe de compléter ce concept, mais avant, tentons de voir pourquoi E. Friedberg en fait l'argument central de son modèle.

2.3.2 La focalisation de la SAO sur la régulation : ses raisons et ses formes

2.3.2.1 Une focalisation partagée

Il faut d'abord constater que la sociologie de l'action organisée n'est pas seule à avoir cédé à l'attraction exercée par ce concept sur l'ensemble des sciences sociales. En effet, ainsi que nous l'avons vu, un courant d'analyse s'est développé, autour de R.

⁸⁴ Julla E. (1991), *Espace, territoire et régulation*, thèse de Sciences Economiques, Université de Toulouse 1.

⁸⁵ Piaget J. (1977), « L'épistémologie des régulations », A. Lichnerowicz, F. Perroux, *L'idée de régulation dans les sciences*, Collège de France, Paris.

⁸⁶ *Idem*, le mot équilibration est un terme médical signifiant la mise en oeuvre des différents moyens déployés par l'organisme pour maintenir son équilibre.

⁸⁷ Barel Y. (1973), *La Reproduction sociale. Systèmes vivants, invariance et changements*, Anthropos, Paris, p. 409.

⁸⁸ Le Moigne J-L. (1990), *La modélisation des systèmes complexes, op. cit.*

Boyer notamment, dans les sciences économiques, qui prend la régulation comme objet d'étude. Cette dernière est ainsi définie : « *conjonction des mécanismes concourant à la reproduction d'ensemble du système économique, compte tenu des structures économiques et des formes sociales en vigueur*⁸⁹ ».

Par ailleurs, en 1989, J-D. Reynaud a proposé de faire de la sociologie une science de la régulation sociale qu'il définit comme « *la manière dont se créent, se transforment ou se suppriment les règles*⁹⁰ ». Sa problématique n'est pas éloignée de celle de la sociologie de l'action organisée⁹¹.

Le concept de régulation a aussi connu une fortune certaine dans le domaine de la sociologie juridique avec des développements récemment exposés⁹².

Pour les auteurs issus du entre de sociologie des organisations, la régulation prend son sens à travers la structuration d'un champ d'action sous la forme d'un système d'action concret. La régulation représente « *les mécanismes qui maintiennent cette structuration*⁹³ ». Mais, comme l'indiquent M. Crozier et E. Friedberg « *le système humain, certes, maintient une certaine permanence, mais il se transforme et, surtout, il se transforme en s'adaptant*⁹⁴ », ce qui les distingue des systèmes cybernétiques. Mais cette régulation « *s'opère par des mécanismes de jeux à travers lesquels les calculs rationnels « stratégiques » des acteurs se trouvent intégrés en fonction d'un modèle structure*⁹⁵ ». Cette définition de la régulation, notamment à travers le concept de jeu, tend vers une plus grande complexité que l'acception courante.

2.3.2.2 Les raisons d'une focalisation

Même enrichi, ce concept présente des limitations qui n'ont pas interdit son usage intensif par les sociologues de l'organisation. Les raisons d'une telle utilisation doivent être recherchées dans un penchant méthodologique, un postulat phénoménologique et une orientation méthodologique.

Le penchant théorique correspond au biais synchronique que nous discutons précédemment. la régulation constitue un processus fondamentalement synchronique de conservation d'un ordre et, s'il n'interdit pas le changement, il ne permet pas de le penser, sauf à introduire la crise de la régulation. En effet, à l'instar du système, concept lié, la régulation questionne l'ordre plus que le désordre, le fonctionnement plus que le dysfonctionnement.

⁸⁹ Boyer R. (1986), *La théorie de la régulation, une analyse critique*, Le seuil, Paris.

⁹⁰ Reynaud J-D. (1989), *Les Règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*, A. Colin, Paris, p. 31.

⁹¹ Même s'il accorde aux règles un pouvoir de contrainte plus fort que celui qu'E. Friedberg semble leur reconnaître.

⁹² Commaille J., Jobert B. (dir.) (1999), *Les métamorphoses de la régulation juridique*, Paris, LGDJ dont on signalera particulièrement la contribution de J-C. Thoenig "L'usage analytique du concept de régulation"

⁹³ Crozier M. et Frieberg E.(1977), *L'Acteur et le Système, op. cit.*, p. 284.

⁹⁴ *Ibid.*, pp. 284-285.

⁹⁵ *Idem.*

Ensuite, le postulat phénoménologique est celui de l'existence d'un minimum d'ordre nécessaire à l'action sociale des hommes. Si ordre il y a, alors il faut rechercher la manière dont il se maintient, c'est-à-dire le processus de régulation à l'oeuvre.

Enfin, l'orientation méthodologique inductive correspond à cette recherche et cette mise au jour du processus de régulation qui entretient l'ordre du système d'action concret parmi l'extrême variété des comportements des acteurs.

La régulation décrit donc comment, à un moment donné, les comportements sont stabilisés et les actions coordonnées dans un espace d'action mais, elle ne rend pas, ou mal, compte de leur évolution. Dès lors, il apparaît nécessaire de compléter ce concept. Mais, voyons d'abord les formes que la régulation revêt dans la sociologie de l'action organisée et leur compatibilité avec une lecture complexe.

2.3.2.3 Les formes de la régulation dans la SAO : la régulation mixte et sa compatibilité avec la pensée complexe

La tradition analytique cartésienne associée à la logique du tiers-exclu a produit, comme nous l'avons vu, un véritable tropisme dichotomique qui n'épargne pas les sciences sociales. Individualisme-holisme, subjectivisme-objectivisme⁹⁶ ou encore marché-hiérarchie en constituent quelques illustrations. Le paradigme de la complexité, notamment par ses boucles récursives, induit un dépassement de ces dualismes. A l'opposition artificielle entre l'individualisme et le holisme, E. Morin - comme A. Giddens d'ailleurs - propose de substituer, comme nous l'avons vu, une relation récursive dans laquelle « *la société fait l'individu qui fait la société*⁹⁷ ». De son côté, E. Friedberg cherche à démontrer le caractère proprement infondé du dernier exemple : le dualisme marché-organisation mais, peut-être, était-il possible d'enrichir ce point de vue par une lecture complexe ?

2.3.2. 3.1 La régulation mixte : au-delà du dualisme marché-organisation

En réaction aux économistes de l'organisation⁹⁸ qui opposent trop formellement le marché et l'organisation comme modes de coordination de l'action, il montre que, dans tout SAC, existe une -ou plusieurs- « *régulation(s) mixte(s)*⁹⁹ ». Cette « *mixité* » signifie que le processus régulateur combine des éléments relevant du marché : les prix et les contrats, et des éléments organisationnels tels que la hiérarchie. A cela s'ajoute ce qui concerne le domaine de la mobilisation, notamment le lien communautaire ou de solidarité¹⁰⁰. Ainsi, E. Friedberg décrit-il d'une part des marchés concrets qui sont or-

⁹⁶ Encore que F. Chazel reproche à E. Friedberg d'avoir exagéré cette position, Chazel F. (1994), *op. cit.*

⁹⁷ Morin E. (1981), *op. cit.*

⁹⁸ Notamment Williamson même si, comme l'indique Friedberg, sa position s'est nuancée puisque avec le concept de « *governance* », il admet l'existence d'un *continuum* entre le marché et la hiérarchie. Williamson E.O.(1985), *The Economic Institutions of Capitalism*, The Free Press, New-York.

⁹⁹ Friedberg E. (1993), *op. cit.*, pp. 141-166, sans doute l'un des chapitres les plus importants du livre.

¹⁰⁰ Hirschman H.O. (1970), *Exit, Voice and Loyalty*, Cambridge, Mass., Harvard University Press.

ganisés et échappent à l'impersonnalité des relations¹⁰¹ et, d'autre part, des organisations qui sont le lieu de véritables marchés internes¹⁰². Si E. Friedberg précise que les éléments de régulation -les prix, le contrat, la hiérarchie et la solidarité- constituent des « *mixtes inextricables*¹⁰³ », il nous semble qu'il aurait pu mener plus loin sa théorisation complexe. En effet, s'il faut saluer le démontage du dualisme marché-organisation, on peut regretter que son dépassement théorique ne soit pas plus engagé. E. Friedberg écrit tout de même que « *les trois modes de co-ordination et de mobilisation -marché, organisation, communauté- s'épaulent, se complètent et parfois aussi se contredisent*¹⁰⁴ ». Sans doute était-il possible d'aller plus loin en adoptant la grille conceptuelle de la complexité.

2.3.2.3.2 Un exemple de lecture complexe de la régulation mixte

Entendus comme modes de coordination de l'action, le marché et l'organisation entretiennent des relations que l'on peut qualifier de récursives.

Comme le montre bien E. Friedberg, le marché est organisé et l'organisation contient un - ou plusieurs - marché(s). En d'autres termes, l'idéal-type du marché avec ses échanges libres, effectués dans des conditions d'égalité, à des prix justes et dans des conditions d'information symétriques, nécessite l'instauration de règles que des autorités investies à cet effet soient en mesure de faire appliquer. Que l'organisation défaille - délit d'initié par exemple - et le marché ne peut prétendre à l'efficacité. Une telle situation ne peut manquer d'influencer, récursivement, l'état d'organisation du marché. Ainsi, par exemple, un déséquilibre au profit d'un offreur peut induire une réglementation antitrust ou, au contraire, une organisation en cartel.

De même, l'activité et la nature d'une organisation dépendent du marché qu'elle englobe. Dans le cas d'une entreprise, on sait que la répartition des rôles, la distribution de l'autorité et l'ensemble des règles définissant l'organisation ne prennent vie que dans les échanges concrets que nouent les acteurs entre eux. Or, ces échanges sont négociés de même que, plus rarement, les termes de ces échanges. On a donc à faire à un marché des comportements qui, contraint mais pas déterminé par les règles de l'organisation, les influence en retour. Le « *cercle vicieux bureaucratique* » révélé par Crozier¹⁰⁵ ou Gouldner¹⁰⁶ constitue une illustration de cette interdépendance entre le marché des comportements et les règles organisationnelles.

De manière plus générale, la focalisation de la sociologie de l'action organisée sur la régulation ne lui permet pas d'intégrer, pleinement et explicitement, l'ensemble de la dynamique récursive de l'action. Proposons quelques éléments dans ce sens.

¹⁰¹ Ainsi que le montre M. Moullet à propos du marché au cadran des choux-fleurs « Modes d'échanges et coûts de transaction », *Sociologie du travail*, n° 4, 1982, pp. 484-490.

¹⁰² Il retrouve ici une réalité bien connue des économistes des relations de travail tels que Doeringer et Pioré. E. Friedberg propose la définition originale de l'organisation comme « *structure pour régulariser un marché permettant de remplacer l'interchangeabilité libre des acteurs par une interchangeabilité régulée et négociée* ». Friedberg E. (1993), *op. cit.*, p. 175.

¹⁰³ *Ibid.*, p. 173.

¹⁰⁴ *Idem.*

¹⁰⁵ Crozier M. (1964), *La phénomène bureaucratique, op. cit.*

¹⁰⁶ Gouldner A., *op. cit.*

2.3.3 Des compléments à la régulation : pour une meilleure prise en compte de la récursivité de l'action.

Nous avons vu, dans le précédent chapitre relatif à l'action, cette dimension de la récursivité en citant les « *choses causées et causantes* » de Pascal. On pourrait aussi, pour faire image, renvoyer à la célèbre « *main dessinant une autre main dessinant...* » du peintre Escher. A bien y réfléchir, la récursivité est une idée vertigineuse mais dont l'immense fécondité impose d'en tenter ici l'utilisation.

Dès lors qu'on l'applique au système d'action concret, cette idée nous amène à relativiser la position consistant à faire de la régulation la seule forme de l'organisation d'un système. S'il n'y a pas de système sans régulation, la régulation n'épuise pas le système. Il est nécessaire, à nos yeux, de disposer de notions « opérationnalisables » permettant de décrire de manière concrète la récursivité de l'action et ses effets sur l'organisation du système d'action concret. Dans cette perspective, nous recourons à certains concepts développés par E. Morin, J-L. Le Moigne et H. Atlan. Quatre caractéristiques de la récursivité de l'action peuvent être ici utilisées : il s'agit de la rétroaction, de la régulation, de l'adaptation et, enfin, de la régénération. Nous nous attacherons à définir ces concepts avant de proposer des indicateurs permettant de les approcher concrètement.

2.3.3.1 La rétroaction dans le système d'action concret

2.3.3.1.1 Condition minimale de la récursivité

La condition première de l'existence d'un processus récursif, c'est la forme rétroactive. Le fameux feed-back cybernétique signifie simplement qu'un effet de bouclage se produit de l'organisation sur elle-même par l'action selon la figure suivante :

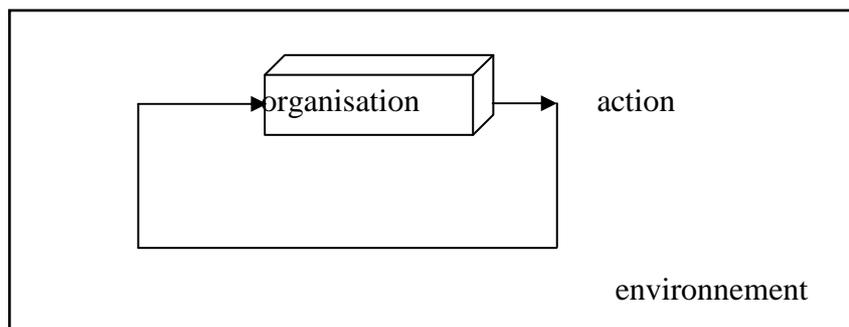


figure n° 21 Le bouclage de l'organisation sur elle-même par l'action

Sans cette rétroaction, le système mène une action « *aveugle* » dont il ne peut mesurer les effets. Cette méconnaissance lui interdit d'ajuster son action aux objectifs visés, ce qui est l'objet de la régulation. Si la régulation suppose la rétroaction, la rétroaction n'est pas nécessairement régulatrice. La découverte d'une rétroaction

signifie que l'action exerce un effet en retour sur l'organisation sans que l'on sache si cet effet induit un traitement particulier dans l'organisation.

2.3.3.1.2 L'évidence de la rétroaction

Intentionnelle et influencée par le comportement d'autrui, ainsi que la définit M. Weber, l'action sociale suppose la rétroaction. Toute interaction nécessite une rétroaction. Il en va ainsi de l'apprentissage social élémentaire du petit enfant agissant et réagissant au comportement de ses parents, à la stratégie la plus élaborée dont la première qualité est sa capacité réactive. On doit donc considérer la rétroaction comme la condition minimale de cette action sociale qu'est toute politique municipale.

Nous admettons donc *a priori* cet effet rétroactif, mais nous nous attacherons aussi à montrer que culturellement, les villes étudiées ont des sensibilités différentes à leur environnement et donc aux effets de son action sur lui.

Il faut donc aller plus loin dans l'étude de ce caractère récursif de l'action avec le concept, déjà largement visité, de régulation.

2.3.3.2 La régulation dans le système d'action concret : définition provisoire et opérationnalisation

On se contentera de rappeler que la mise en lumière d'une régulation révèle que l'organisation -ou le système interorganisationnel- est informée des résultats de son action et, confrontant ces derniers à ses objectifs initiaux, elle modifie les modalités, l'intensité ou le sens de l'action si elle perçoit un « *rapport dissonant* » entre « *le réel perçu* » et le « *réel projeté* », selon les termes de H.A. Simon. Il apparaît important d'identifier les canaux de communication, d'évaluer la qualité de l'information et d'apprécier sa vitesse de circulation qui président à la régulation.

Les quatre dimensions de la régulation définies par E. Friedberg - la formalisation, l'intériorisation, la finalisation et la délégation explicite - semblent pouvoir être utilisées à ce niveau de la régulation et, même, au suivant, c'est-à-dire l'adaptation.

Toute régulation suppose une information sur les résultats de l'action. Il paraît donc nécessaire, dans un premier temps, de décrire dans les systèmes d'action les canaux, la qualité et la vitesse de circulation de cette information. Il est possible, ensuite, de chercher à représenter les moyens et les modes de traitement de cette information. Ici intervient la notion de compétence des acteurs par rapport à un champ donné. Enfin, il est important de se poser les questions évoquées par E. Friedberg. Par exemple : qui régule ? comment ? en fonction de quels critères ?

Une forme de récursivité de l'action existe au-delà de la régulation : il s'agit de l'adaptation.

2.3.3.3 L'adaptation dans le système d'action concret

2.3.3.3.1 Eléments de définition

Au-delà de la rétroaction et de la régulation, la récursivité de l'action implique une adaptation complexe de l'organisation ou système interorganisationnel. Confrontée à un environnement actif, l'organisation doit s'adapter.

L'adaptation décrit « *un processus endogène par lequel une organisation modifie délibérément son comportement à chaque instant par régulation synchronique, et sa morphologie par morphogenèse diachronique, afin d'établir une correspondance entre son comportement projeté et son comportement effectif*¹⁰⁷ ». J-L. Le Moigne définit l'adaptation comme une conjonction de l'accommodation et de l'assimilation, concepts qu'il emprunte à J. Piaget. L'accommodation correspond à un comportement défensif où le système met en oeuvre, par programmation interne, des comportements compatibles avec son organisation à un moment donné. L'assimilation consiste à mettre en oeuvre des comportements nouveaux grâce à une modification des manières de représenter, par des symboles, l'activité du système. Il s'agit d'un comportement offensif. On retrouve là une idée chère à Y. Barel selon laquelle les systèmes sociaux échappent à la reproduction à l'identique sous l'influence de la réinterprétation des symboles.

Pour bien différencier l'adaptation de la régulation, on peut insister sur le caractère « *morphologique* » de la transformation adaptative, alors que la régulation ne modifie que le comportement. Il se produit donc une modification de l'organisation et non pas seulement de l'action, même si les deux sont, à terme au moins, liées. L'adaptation se traduit donc par des évolutions institutionnelles -que Friedberg décrit surtout à travers les dimensions de la formalisation et de la délégation. Mais, il ne faut pas oublier le fait que cette « *morphogenèse diachronique* » découle, dans les systèmes sociaux, de changements d'ordre symbolique qu'il faut essayer d'identifier.

2.3.3.3.2 Esquisse d'opérationnalisation

Pour approcher cette dimension de l'adaptation, on s'attachera à identifier les modifications organisationnelles survenant dans l'histoire des systèmes d'action étudiés. Il s'agit, en quelque sorte, de faire l'histoire institutionnelle des systèmes d'action en étant donc attentif à l'apparition et à l'évolution des formes organisationnelles.

Cette adaptation dépend de l'aptitude d'une communauté au changement qu'il faut tenter de décrire, sinon d'évaluer. Cette aptitude résulte, en partie au moins, de l'ouverture du système et de sa capacité à assimiler les apports nouveaux sans dissoudre l'identité de l'organisation.

2.3.3.4 La régénération dans le système d'action concret

2.3.3.4.1 Eléments de définition

Comme nous l'avons évoqué précédemment, E. Morin a développé l'idée qu'une nécessaire dialogie entre entropie et néguentropie organisationnelles, entre force de désorganisation et force d'organisation animait les systèmes complexes. Tout système complexe doit conjuguer les deux mouvements pour perdurer ou se développer, sinon il apparaît condamné à terme.

¹⁰⁷ *Ibid.* p. 114.

La complexité vient de cette « *hiérarchie enchevêtrée* » entre désorganisation et organisation, les deux forces se nourrissant l'une l'autre¹⁰⁸. Dans ce sens, la régénération recouvre aussi ce processus caractéristique des systèmes complexes qu' H. Atlan a qualifié de « *complexité par le bruit* ». Il décrit cette aptitude des systèmes auto-organiseurs, biologiques ou sociaux, à engendrer du nouveau en utilisant leur capacité à s'adapter aux événements aléatoires qui les agressent et à les assimiler en modifiant leur organisation. Comme il l'écrit, il s'agit d'un « *processus de création et de stabilisation de la nouveauté*¹⁰⁹ ».

Dans une certaine mesure, on peut considérer que la régénération est une forme particulière d'adaptation caractérisée par son origine. Il s'agit, en l'occurrence, d'agression, de déstabilisation ou encore d'atteinte à l'identité du système. On entend donc, par régénération, cette capacité d'un système à se nourrir des agressions qu'il subit.

2.3.3.4.2 Esquisse d'opérationnalisation

H. Atlan démontre que le système doit, pour engendrer un tel processus, présenter certaines conditions. Il s'agit notamment d'une forme d'indétermination et de redondance.

Ainsi, il faut un certain « *désordre* » interne pour que l'organisation puisse se renouveler à partir des perturbations qui l'affectent et qu'elle intègre. On peut envisager de décrire, voire d'évaluer, l'aptitude à se régénérer ou à se « *complexifier par le bruit* » d'un système complexe. Cette plasticité organisationnelle résulte d'une réactivité forte aux sollicitations de l'environnement, d'une redondance de l'organisation et de sa capacité à computer des symboles.

Là encore, seule une perspective historique sur le système d'action peut permettre d'approcher sa régénération. L'entrée la plus pertinente semble être l'étude de l'échec ou de la crise au sein du système. Il s'agit d'examiner comment le système a fait face aux difficultés importantes et nouvelles en modifiant son organisation matérielle et/ou symbolique. Par ailleurs, si l'on en croit H. Atlan, la redondance - modèle de l'organisation du cerveau ainsi que l'a montré Von Neumann - pourrait constituer un indice de la capacité régénérative des systèmes. Evidemment, il n'y a pas de régénérativité sans ouverture et réactivité à l'environnement.

Ces dimensions de la récursivité de l'action n'ont évidemment aucun caractère exhaustif, elles visent tout au plus à mettre l'accent sur certains aspects souvent négligés ou insuffisamment explicités faute de théorisation. Il s'agit d'un propos d'étape dans un travail théorique qui ne fait que s'amorcer.

*

Le lecteur patient qui arrive au terme de ces lignes éprouvera sans doute le sentiment d'un propos par trop théorique dont on mesure peu ou mal les implications pratiques. Cette dimension essentielle, mais ici absente, du projet présenté a par ailleurs été explorée et continue de l'être dans le cadre de travaux de chercheurs du

¹⁰⁸ Morin E. (1977), *op. cit.*, pp. 291-301.

¹⁰⁹ Atlan H (1979) Sur le temps et l'irréversibilité, *Entre le cristal et la fumée. Essai sur l'organisation du vivant*, Le seuil, Paris.

LEREPS-CIRESS¹¹⁰ concernant les politiques publiques locales et des systèmes d'actions territoriaux. L'ambition fondatrice qui informe ce projet est bien de proposer un mode d'intelligibilité des phénomènes politico-institutionnels territoriaux débouchant sur une pragmatique qui semble aujourd'hui cruellement manquer aux acteurs locaux. A cet effet, il est prévu d'approfondir la réflexion sur l'amendement complexe de l'ensemble du dispositif conceptuel de la sociologie de l'action organisée et de l'appliquer à la saisie concrète de phénomènes territoriaux à la singulière opacité.

BIBLIOGRAPHIE

- ATLAN H. (1979), *Entre le cristal et la fumée. Essai sur l'organisation du vivant*, Le seuil, Paris
- BACHELARD G. (1980), *La nouvel esprit scientifique*, PUF, Paris, (1^{ère} éd. 1930)
- BAREL Y. (1973), *La reproduction sociale. Systèmes vivants, invariance et changement*, Anthropos, Paris
- (1975), *La ville médiévale, système social, système urbain*, PUG, Grenoble
- (1979), *Le paradoxe et le système. Essai sur le fantastique social*, PUG, Grenoble
- (1982), *La marginalité sociale*, PUF, Paris
- BERTHELOT J-M. (1990), *L'intelligence du social*, PUF, Paris
- BOYER R. (1986), *La théorie de la régulation, une analyse critique*, Le seuil, Paris
- CHAZEL F., " L'action organisée et l'analyse sociologique contemporaine", *Sociologie du travail*, 94/1
- COMMAILLE J., JOBERT B. (dir)(1999), *Les métamorphoses de la régulation juridique*, LGDJ, Paris
- COMTE A. (1968), *Cours de philosophie positive*, Société positiviste, Paris, 1^{ère} éd. 1830-1842
- CROZIER M. (1964), *La phénomène bureaucratique*, Le seuil, Paris
- (1994), "De l'état de jeune intellectuel à la profession de chercheur en sciences sociales", PAVE F.(dir.), *L'Analyse stratégique. Autour de Michel Crozier*, Le seuil, Paris, pp. 80-95
- CYERT R.M., MARCH G.M.(1963), *A Behavioral Theory of the Firm*, Englewood Cliffs, N.J., Practice-Hall
- DESCARTES R.(1983), *Discours de la méthode*, Messidor-éditions sociales, Paris, (1^{ère} éd. 1637)
- DUPUY J-P. (1994), *Aux origines des sciences cognitives*, La découverte, Paris

¹¹⁰ Roggero P. (1997), *Des communes dans la complexité. Représentations et politiques*, Thèse de sociologie, université de Toulouse 1 et certaines thèses en cours au LEREPS-CIRESS notamment celle de Claude Vautier

- (1986), "L'autonomie et la complexité du social", *Science et pratique de la complexité*, IDATE-UNU, La documentation française, Paris
- ERALLY A.(1988) *La structuration de l'entreprise. La rationalité en action*, éd. de l'Université de Bruxelles, Bruxelles
- FRIEDBERG E. (1993), *Le Pouvoir et la Règle, dynamiques de l'action organisée*, Le Seuil, Paris
- (1993), "Organisation et action collective", CHAZEL F. (dir.), *Action collective et mouvements sociaux*, PUF, Paris
- et CROZIER M. (1981)., *L'Acteur et le Système, contraintes de l'action collective*, Le seuil, Paris, 1^{ère} éd. 1977
- (1994), *Aux origines des sciences cognitives*, La découverte, Paris
- FORSE M.(1989), *L'ordre improbable, entropie et processus sociaux*, PUF, Paris
- GANGUILHEM G.(1984), « Régulation », *Encyclopedia Universalis*
- GENELOT D. (1992), *Manager dans la complexité*, INSEPéditions, Paris
- GIDDENS A. (1987) *La constitution de la société*, PUF, Paris
- GOULDNER A.W. (1954), *Patterns of Industrial Bureaucracy*, Glencoe, Ill., Free Press
- HIRSCHMAN H.O.(1970), *Exit, Voice and Loyalty*, Harvard University Press, Cambridge, Mass..
- IRIBARNE PH. D'(1989), *La logique de l'honneur*, Le Seuil, Paris
- JULLA E.(1991), *Espace, territoire et régulation*, thèse de Sciences Economiques, Université de Toulouse 1
- KHECHIDI M. (1995), *L'organisation comme système d'action et de cognition. Eléments théoriques et référence à l'activité aéronautique*, Thèse de Sciences Economiques, Université de Toulouse I,
- LAPIERRE J-W. (1992), *L'analyse des systèmes. L'application aux sciences sociales*, Syros, Paris
- LEIBNIZ G. W. (1969), *Essais de théodicée*, Flammarion, Paris, (1^{ère} éd. 1710)
- LE MOIGNE J-L.(1991), *La modélisation des systèmes complexes*, Dunod, Paris
- (1995), *Les épistémologies constructivistes*, PUF, col. QSJ, Paris
- LUGAN J-C.(1993), *La systémique sociale*, PUF, col. QSJ, Paris
- (1996), *La systémique sociale*, PUF, col. QSJ, Paris, 2^{ème} éd.
- MARIE J.(1989), *Les terres et les choses. Une traversée des sciences sociales*, Méridiens Klincksieck, Paris
- MELESE J.(1990), *Approches systémiques des organisations. Vers l'entreprise à complexité humaine*, éd. d'organisation, Paris
- MORIN E. (1981), *La Méthode, t. 1, La Nature de la Nature*, Le seuil, Paris, 1^{ère} éd. 1977.
- (1991), *Introduction à la pensée complexe*, ESF, Paris
- (1993), *Mes démons*, Stock, Paris
- (1994), *Sociologie*, Le seuil, col. Points, Paris, 1^{ère} éd.

- MOULLET M.(1991), *Le management clandestin*, éd. d'organisation, Paris
 (1982), « Modes d'échanges et coûts de transaction », *Sociologie du travail*, 1982, n° 4 pp. 484-490
- PARSONS T. (1951), *The Social System*, Free Press, New-York
- PIAGET J (1977), « L'épistémologie des régulations », A. Lichnerowicz, F. Perroux, *L'idée de régulation dans les sciences*, Collège de France
- REYNAUD J-D. (1989), *Les Règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*, A. Colin, Paris
- SPENCER H.(1891), *Principes de sociologie*, Alcan, Paris, 1^{ère} éd. 1876-1877
- THOENIG J-C. (1999), "L'usage analytique du concept de régulation", COMMAILLE J., JOBERT B. (1999), *Les métamorphoses de la régulation juridique*, LGDJ, Paris
- VARELA F. (1989), *Autonomie et connaissance*, Le Seuil, Paris
- WEICK K.(1969), *The Social Psychology of Organizing*, Addison-Wesley, Reading, Mass.
- WILLIAMSON O.E. (1985), *The Economic Institutions of Capitalism*, The Free Press, New-York